



**HAL**  
open science

## Une histoire archéologique du Cœur d'Hérault à travers les objets de l'archéothèque

Laurent Schneider, Olivier Ginouvez

### ► To cite this version:

Laurent Schneider, Olivier Ginouvez. Une histoire archéologique du Cœur d'Hérault à travers les objets de l'archéothèque: II. Jeu d'échecs et trompes d'appel au Rocher des Deux-Vierges (Saint-Saturnin) - Ou l'histoire de la genèse d'un château vers l'an mil. Bulletin du Groupe de Recherches et d'Études du Clermontais, Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault, 2022, 232-34, pp.28-54. halshs-03708474

**HAL Id: halshs-03708474**

**<https://shs.hal.science/halshs-03708474>**

Submitted on 1 Jul 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Une histoire archéologique du Cœur d'Hérault à travers les objets de l'archéothèque (II) — Jeu d'échecs et trompes d'appel au Rocher des Deux-Vierges (Saint-Saturnin) —

## Ou l'histoire de la genèse d'un château vers l'An Mil !

Laurent SCHNEIDER(1) et Olivier GINOUEZ(2)

On poursuit ici la rubrique inaugurée dans les derniers bulletins de l'association en présentant quelques objets que conserve l'archéothèque de **Vendémian** centre Hérault, gérée par le G.R.E.C. depuis le milieu des années 1970. Ce centre de ressource dont on attend maintenant la stabilisation définitive au sein des bâtiments classés monuments historiques de l'ancienne abbaye d'**Aniane** rassemble une grande partie des collections archéologiques découvertes ces dernières décennies en cœur d'Hérault (SCHNEIDER 1993 et 2011).

Entre monde académique et médiation scientifique l'objectif de ces notices, rappelons-le si besoin, est de présenter dans la démarche de la méthodologie archéologique, non pas des objets strictement extraordinaires ou précieux, mais des objets parfois fragmentés, qui sont porteurs de sens, d'un récit et d'une histoire, avant tout parce que le cadre de leur découverte est connu et contextualisé, ce que garantissent les ressources de l'archéothèque. C'est à cette démarche et à cette méthode que la rubrique est dédiée.

Il s'agit aussi de contribuer, auprès des différents services des EPCI, offices de tourisme, musées et centre d'interprétation du territoire, à une médiation scientifique actualisée des recherches archéologiques.

Ces modestes témoins, objets et artefacts du passé, racontent des fragments d'histoire de notre territoire en fait et c'est à la fois à la découverte de la longue construction de ce territoire d'une part et d'un jadis toujours difficile à explorer et (re)penser d'autre part que la rubrique invite. Chaque objet permet surtout de découvrir un lieu d'histoire et d'envisager dans la profondeur du temps, des lieux, dont le passé n'est pas toujours immédiatement accessible à tous.

### 1. Un premier objet en question : le pion des Deux-Vierges

Le document présenté aujourd'hui est bien modeste et sera rapidement décrit. Il s'agit d'une pièce manufacturée de très petite dimension. Elle ne pèse que 4 gr et ne mesure que 2,5 cm dans sa plus grande dimension et au maximum 1,4 cm à sa base ! L'objet est confectionné à partir d'une matière dure animale, plus précisément celle de la pointe d'un andouiller de bois de cervidé qui a été refaçonné et poli. Le résultat est une pièce très simple respectant le profil en pointe de l'andouiller retaillé en cinq facettes non décorées (Fig.1) Les arêtes ne sont pas travaillées ou incisées mais deux sont néanmoins aplanies par une simple retouche. De quoi s'agit-il ?



Fig.1 : Le pion du castrum des Deux-Vierges, découvert en 1986 (cliché L. SCHNEIDER, 2022)

Les archéologues peuvent, sans trop de difficulté, comparer cette pièce et la mettre en série avec d'autres découvertes réalisées ailleurs en **France** et en **Europe**. Elle se rapproche par exemple de pièces découvertes en **Isère**, sur les rives du lac de **Paladru**, associées de surcroît à d'autres objets

plus équivoques qui sont celles de figurines de jeu d'échecs (COLARDELLE, VERDEL 1993, 263-64). Un autre exemplaire, très proche, est également signalé au sein du *castrum* d'Andone, résidence des comtes d'Angoulême en Charente (BOURGEOIS 2009, 262, n°1955). Ici aussi le sommet de la pièce n'a pas été arrondi.

L'exemplaire du Rocher des Vierges est donc un pion de jeu, vraisemblablement de jeu d'échecs, un jeu bien particulier cependant puisqu'il s'agit d'un jeu de guerre et de capture qui met en miroir les sociétés qui l'ont adopté et adapté. Si l'interprétation s'avère exacte, il s'agirait de fait de la plus vieille attestation matérielle d'une pièce de jeu d'échec en Occitanie et en France méditerranéenne, car la pièce, comme on le verra, date des dernières décennies du X<sup>e</sup> s., sinon des premières années du XI<sup>e</sup> s. (Fig. 2). Elle ouvre la voie et une contribution à l'archéologie d'un jeu millénaire d'origine orientale devenu aujourd'hui universel mais qui a d'abord fasciné l'aristocratie médiévale européenne !



Fig.2 : Le pion a été obtenu par le façonnage d'un andouiller de bois de cervidé (Cliché L. SCHNEIDER, 2022).

Malgré sa modestie apparente, cette découverte interroge de fait le lien qu'il convient d'établir avec les élites médiévales capables de maîtriser ce jeu, de s'adonner à de nouveaux loisirs mais aussi, d'une certaine manière, sur l'acquisition de la ressource qui en a permis la fabrication. Il aura fallu plusieurs ramures pour confectionner le jeu tandis que l'approvisionnement, comme on le verra, résulte davantage d'une collecte de bois de mue que d'un produit de chasse. Et cette petite pièce archéologique nous donne accès à une certaine intimité avec les hommes du Moyen Âge : intimité d'un temps de jeu, de loisir ou d'ennui mais intimité aussi et surtout de connaissances et de relations approfondies avec la nature, ce que suppose la récolte saisonnière de ces bois.

## 2. Jouer à la guerre au Moyen Âge : découverte et diffusion du jeu d'échecs.

L'origine du jeu d'échecs est peu ou prou légendaire et mythique mais encore difficile à déterminer

précisément. On se reportera en premier lieu aux travaux que Michel PASTOUREAU a consacrés à l'échiquier dit de CHARLEMAGNE, un exemplaire prestigieux exceptionnel composé de pièces d'ivoire, qui a été conservé dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis tandis que l'ouvrage d'Harold MURRAY, paru en 1913, reste une référence incontournable (MURRAY 1913, PASTOUREAU 1990). De nombreuses études, principalement archéologiques complètent depuis ce tableau (MAKARIOU 2005, GRANDET, GORET 2012, BOURGEOIS 2012).

S'il existe une trajectoire générale, il n'y a pas forcément un héritage unique et linéaire de ce jeu venu des Indes mais sans doute un brassage de divers jeux dans le temps et dans l'espace, entre monde indien, perse puis méditerranéen. D'après les sources écrites, al-'Adli et al-Rāzī, auteur du IX<sup>e</sup> s. de l'un des premiers traités d'échecs, le jeu serait originaire du sous-continent indien. Dénommé Chaturanga en sanscrit, jeu des « Quatre Rois », ou des quatre rangs et divisions de l'armée indienne (infanterie, cavalerie, chars et éléphants), il faisait s'affronter quatre armées disposées sur un plateau ou une table de 64 cases dans une Inde qui était elle-même composée d'une mosaïque de royaumes en compétition. On comprendra que le jeu est celui d'un jeu d'éducation à la guerre et à ses stratégies, réservé à des élites « princières ».

Selon ces légendes arabes mises par écrit au IX<sup>e</sup> s., on considère ensuite qu'il serait passé et réadapté vers le milieu du VI<sup>e</sup> s. dans le monde perse sous le nom de Shatranj (BOURGEOIS 2012, 23). Les arabes et le monde islamique l'auraient ensuite adopté rapidement à la faveur de la conquête de l'empire sassanide (637-751). Le jeu ancien aurait dès lors été largement diffusé en suivant l'expansion de l'Islam et les routes commerciales jusqu'aux frontières de l'Afrique noire, de la Chine, des mondes slaves et de l'Occident latin notamment par l'Espagne et la Sicile d'une part, mais aussi par les grandes plaines russes et le monde scandinave d'autre part. On connaît mal les rythmes et les formes de cette diffusion cependant. Dans cette trajectoire séculaire, les pièces et les règles du jeu (et des jeux assimilés) se sont métamorphosées. Selon les secteurs géographiques et les courants de pensée musulmans, les pièces peuvent, en effet, ne plus devenir figuratives pour respecter la prohibition des images. A son tour l'appropriation de ces figures devenues abstraites par l'Occident latin a conduit, dans le temps, à des reformulations de ce petit théâtre du monde : le shah s'est muté en roi, la dame a remplacé le conseiller ou le vizir, les

éléphants sont devenus des évêques — les deux défenses étant réinterprétées comme les pointes d'une mitre puis encore comme le bonnet des fous. La tour encore a remplacé le char (BOURGEOIS 2018).

Dans cette longue histoire, il faut néanmoins attendre la fin du premier millénaire pour disposer des premières occurrences du jeu en **Occident**. Et le modeste pion du Rocher des Deux-Vierges nous introduit dans ce débat archéologique concret. Car les premières attestations sont immatérielles et proviennent de sources écrites. En 1008, ERMENGAUD I comte d'**Urgel** dans l'ancienne marche d'**Espagne** légua ainsi par testament son jeu (*meos schacos*) à l'abbaye de **Saint-Gilles** (du **Gard**) (DE MARCA 1688, n°162, c.974). Il s'agit sans doute ici d'un jeu luxueux et de prestige en cristal de roche ou constitué d'un matériel d'ivoire finement ouvragé comme on en a conservé des exemplaires plus tardifs.

L'exemplaire du Rocher des Vierges en bois de cerf était bien plus modeste, mais atteste néanmoins que la pratique du jeu était déjà bien diffusée en **Occitanie**. Du reste, s'il fallait s'en convaincre, on pourrait encore rappeler qu'un échiquier a été au cœur ludique de l'un des récits du Livre des Miracles de la facétieuse sainte Foy de **Conques**. Philippe CORDEZ, auteur d'une thèse récente sur la mémoire, les trésors et merveilles des objets des églises au Moyen Âge en a réalisé un commentaire contextualisé (CORDEZ 2008 et 2010).

Vers 1025-30, un certain Raymond, fils du seigneur de **Montpezat**, vers **Cahors** est capturé par une famille rivale et enchaîné dans la tour d'un château détenu par un certain GAUZBERT. Délivré de ses liens par la sainte qu'il avait longtemps implorée, pendant la période de Carême, pour pouvoir s'évader, il formula le vœu d'emporter une table d'échec (*tabulam scachorum*) suspendue sur un mur de la tour pour l'offrir à l'autel de la sainte de **Conques**. Tel un ex-voto, le tablier ou le plateau, qui devait lui aussi être d'un certain raffinement, constituait la preuve de l'action de sainte Foy tandis que les pèlerins qui affluaient à **Conques** pouvaient identifier, découvrir ou s'interroger sur ce nouveau jeu, miroir d'une société en tension.

Ce texte narratif précieux (le jeu appartenait visiblement au soldat gardien, avec qui Raymond a pu jouer malgré ses chaînes) comme le testament plus sec d'Ermenegaud doivent suffire à montrer que, du versant sud des **Pyrénées**, du **Quercy**, au delta du **Rhône** et au **Rouergue** le jeu était déjà bien diffusé

au seuil du second millénaire. Mais aussi, que celui-ci était plutôt l'apanage des élites et, bien que profane, pouvait également rejoindre l'espace sacré en entrant dans les basiliques de Saint-Gilles et Sainte-Foy.

Mais poursuivons la contextualisation archéologique de ce modeste pion des Deux-Vierges.

### 3. D'autres objets associés en question : trompes d'appel, olifants et paysage sonore

On peut, et il faut, associer ce premier objet évoquant un jeu nouveau à d'autres artefacts découverts dans le même ensemble archéologique. D'autres instruments ou ustensiles occupaient en effet le temps de nos premiers joueurs d'échecs du **cœur d'Hérault**.

Une cinquantaine de fragments de terres cuites, des objets à priori bien communs mais qui ne sont pas ici de simples céramiques de table, de cuisine ou de stockage ont été découverts avec notre pion. Obtenus majoritairement en cuisson oxydante, de couleur rouge donc, tous présentent des traces de polissage sur leur surface extérieure, parfois facet-tée, tandis que les surfaces internes sont rugueuses. Ces objets, en forme de tube, de corne ou de trompe n'ont pas été tournés, mais montés en colombin ou moulés sur une âme conique et cintrée. Parmi ces différents fragments, quatre possèdent des ergots percés ou tenons indiquant que l'objet était suspendu par une petite lanière ou cordelette et devait se porter à la ceinture, en sautoir ou bandoulière (Fig.3).

Là encore, les archéologues peuvent interpréter. Il s'agit en fait de trompes en terre, dites d'appel, soit des olifants que l'on a retrouvés plus complets ailleurs. On distingue dans notre lot de fragments au moins une embouchure étroite, une seconde plus évasée dotée d'une lèvre en bourrelet, et plusieurs fragments de pavillons qui pouvaient atteindre 4,5 à 7,5 cm d'ouverture interne. L'épaisseur des parois du corps peut atteindre jusqu'à 0,9 cm ce qui en faisait aussi des objets relativement lourds mais aussi fragiles car en terre. Avec ces instruments, l'archéologie nous introduit ici dans une dimension plus inhabituelle, celle des paysages sonores du Moyen Âge. L'appel et les rythmes des cloches de bronze des églises nous est encore peu ou prou familier mais qu'en était-il des sons produits par ces trompes en céramique vers l'an mil ?



Fig.3 : Olifants ou trompes d'appel du château des Deux-Vierges (XIe s.) : n°1 à 3, corps et canon de trompe avec tenons de suspension ; n°4 et 5, embouchures ; n°6 et 7, extrémités de pavillon, (Doc. L. SCHNEIDER 2022).

Ces instruments dédiés à des activités cynégétiques supposées avaient en fait, aussi et surtout, des fonctions polyvalentes comme l'alerte, l'appel et l'annonce principalement, sinon la guerre et la chevauchée (DIEU 1999). La trompe, le cor ou l'olifant marquent également le pouvoir de rassembler et partant l'espace d'une autorité. C'est donc aussi d'une certaine manière un instrument de pouvoir et

le son bien particulier qui s'en dégagait, au demeurant, pouvait être effrayant. L'iconographie et la sculpture romane en montrent par ailleurs différents usages possibles, plus symboliques, notamment à travers les anges musiciens, avertisseurs et sonneurs de l'apocalypse, du jugement dernier, de la résurrection comme sur le tympan de **Conques** et le jubé-tribune de **Serrabone**, mais il existe aussi des

représentations profanes, comme la chasse aux cerfs de la façade de **Saint-Gilles**.

Une chose est claire cependant pour les archéologues. Ces instruments en terre qui n'existaient pas durant le premier Moyen Âge deviennent fréquents à partir des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s. (Fig.4). Ils se généralisent ensuite mais pour cette haute époque on ne les retrouve qu'au sein des tours, mottes et premiers châteaux soit au sein de sites fortifiés, mais jamais pour cette phase précoce parmi des sites ruraux agricoles, fermes ou villages paysans. Ainsi les fouilles de la tour de Teulet au **Pouget** dans l'**Hérault**, datée du dernier tiers du X<sup>e</sup> s et du début du XI<sup>e</sup> s., en ont livré plusieurs exemplaires, semblables à ceux du Rocher des Vierges, dans un contexte où ils sont associés à des carreaux d'arbalète (SCHNEIDER 1997, 437 ; SCHNEIDER, GARCIA 1998). Et inversement, aucun n'a été trouvé au sein des plus vastes établissements paysans de **Plaissan** Les Termes ou de **Paulhan** l'Ermitage qui ont été fouillés ces dernières années dans la région.



Fig.4. Trompes d'appel (olifants), seconde moitié du XI<sup>e</sup> s., Pineuilh (Gironde), 2003. Doc. Laurent PETIT, Inrap.

Lourds et fragiles on l'a dit, souvent brisés donc, ces instruments de terre se retrouvent désormais dans une très vaste zone : en **Languedoc** et **Provence** où des exemplaires ont été signalés à **Cucuron** dans le **Vaucluse** (FIXOT, PELLETIER 1983, 102), à **Niozelles** dans les **Alpes-de-Haute-Provence** (MOUTON 2008), à **Saint-Agnès** au-dessus de **Menton** dans les **Alpes Maritimes** (BLANC 2008) mais aussi en **Aquitaine** à **Andone** en **Charente** (BOURGEOIS 2009, 315), à **Pineuilh** en **Gironde** (PRODÉO et al., 2006, 423), à la **Truque de Mauréls** dans le **Lot** (HAUTEFEUILLE 2004), et encore dans la **vallée du Rhône** et les **Alpes** comme à **Charavines** (COLARDELLE, VERDEL 1993, 259). En **Languedoc**, l'un des plus beaux spécimen, complet a été retrouvé dans l'une des tours de **Saint-Jean-**

**de-Caps** à **Mailhac** dans l'**Aude**. L'instrument ne mesure que 35 cm en corde, mais la concavité du cintre (littéralement en forme de corne ou d'olifant) atteignait 70 cm (CATHMA 1993 et DIEU 1999).

Ces objets de fait sont clairement liés à un mode de vie spécifique, celui des élites et garnisons qui occupaient les premières forteresses médiévales du **centre Hérault**. Ce sont des marqueurs archéologiques susceptibles de témoigner d'une distinction sociale, et partant, de l'emprise accentuée qu'exerçaient les maîtres et possesseurs de terres et de droits sur les sociétés locales. Et si ces seigneurs bâtisseurs de nouvelles forteresses et maîtres de troupes armées marquent désormais l'ancrage de leur pouvoir de surveillance et de contrôle dans les territoires locaux, par des sites nouveaux dotés de tour, l'archéologie nous montre aussi que cette distinction s'exprimait par des apanages plus discrets et inattendus. L'exercice complexe et raffiné d'un jeu de guerre et de capture venu d'**Orient** et du monde musulman, mais aussi par une nouvelle maîtrise du paysage sonore.

#### 4. Le lieu et le contexte de la découverte.

C'est en 1986 que ces objets ont été découverts. A cette époque une petite équipe d'étudiants en archéologie et en histoire de l'Université Paul-Valéry de **Montpellier** avait entrepris de développer un programme de recherche consacré aux premiers châteaux de la moyenne vallée de l'Hérault, en un temps où l'archéologie médiévale était encore balbutiante. Dans ce cadre une autorisation de sondage fut accordée pour explorer, au sommet du Rocher des Deux-Vierges à **Saint-Saturnin**, les vestiges d'un bâtiment qui se révéla être une puissante tour maçonnée quadrangulaire (GINOUVEZ, SCHNEIDER 1986, 1988 et 1993, SCHNEIDER 1997).

L'édifice atteint environ 6,25 x 12m hors œuvre, ses murs ont 1,50 à 1,60 m d'épaisseur. Dans l'angle sud-ouest, construit en gradins et accroché plus bas dans la pente rocheuse, les murs pouvaient atteindre 2 m de large toutefois. La tour, maçonnée, avait été en partie vidée de son comblement à une époque relativement récente, peut-être par les combattants du maquis Bir-Hakeim qui avait établi, en 1944 un cantonnement dans ce bastion naturel de roches dolomitiques (Fig.5). L'opération réalisée en 1986 a donc consisté à étudier les derniers sédiments qui restaient encore piégés dans la construction, soit dans les soubassements aveugles de la vieille tour.

C'est un véritable dépotoir que les archéologues ont découvert. Un millier de fragments de céramique et surtout plus de 7000 restes osseux (cochons, bœufs et moutons-chèvres) témoignent de l'accumulation de restes de repas directement rejetés, avec des vidanges de foyer et divers balayages dans les soubassements aveugles de la tour, sans doute sous un plancher. Cette pratique qui paraît étonnante et interroge en matière d'hygiène et de gestion des déchets n'est pourtant pas exceptionnelle. Des comportements identiques ont été signalés au sein d'autres tours médiévales héraultaises, notamment dans l'arrière-pays biterrois en haute vallée de l'Orb. A Saucani (**Colombières-sur-Orb**) et au Castellans de **Saint-Julien d'Olargues**. Ici les soubassements des tours contenaient également des dépotoirs, soit des sédiments cendreux associés à de multiples restes osseux (BELLAN, SCHNEIDER 1988).



Fig.5. Etat de la construction interprétée comme une tour, avant la fouille archéologique de 1986 (Cliché L. SCHNEIDER 1986).

Pour autant le dépotoir du Rocher des Vierges, hormis les os et les vaisselles de terre n'offre pas un mobilier très diversifié. Le fer est rare et se limite à quelques clous, un fragment de clef, un petit marteau et d'autres objets informes corrodés. Le verre est quasi-absent, hormis une perle comme les métaux en alliage cuivreux. On ne dénombre qu'une seule épingle. On note néanmoins la présence d'une vingtaine de petites fusaiïoles rustiques retaillées dans des fragments de tuiles ou de céramiques. Si l'on a joué aux échecs dans la tour et utilisé plusieurs trompes d'appel, on y a aussi pratiqué des activités textiles !

Armelle GARDEISEN (1989), chercheuse au CNRS, a par ailleurs étudié les restes de faune qui nous renseignent sur les menus et la consommation des

occupants de la tour. Son analyse, l'une des premières réalisées en **Languedoc** sur des faunes médiévales, révèle sans surprise véritable que ce sont les espèces de la « trilogie » classique (bœuf, mouton et porc) qui ont été les plus consommées. Toutefois le couple mouton-porc domine plus nettement et représente environ les deux tiers de la faune des mammifères consommés. On dénombre un minimum de 17 bœufs, 89 moutons et 80 porcs tandis que l'étude de la découpe souligne une suprématie des épaules et gigots de mouton. Les estimations des âges d'abattage montrent surtout que ce sont des animaux jeunes qui ont été consommés. Parmi les 57 individus porcins dont l'âge d'abattage a pu être déterminé, 46% l'ont été entre 5 et 20 mois et 30% à moins de 5 mois. Et cette constatation est identique chez le mouton. La proportion des agneaux abattus entre 0 et 3 mois oscille selon les couches entre 90% (us.1001) et 62,5% (us. 1003). Le régime alimentaire des occupants de la tour est donc plutôt privilégié, un constat qui a été corroboré quelques années plus tard par des observations identiques faites au sein de la tour de Teulet, cette fois-ci au cœur de la moyenne vallée de l'Hérault (DURAND et al., 1997, 15-17). Un point étonnant est à noter cependant. Hormis quelques rares lièvres, il n'y a pas de viande issue de la chasse, ni cerfs, ni sanglier, ce qui pourrait indiquer que ces trompes d'appel découvertes dans le même ensemble servaient davantage à sonner l'alerte ou accompagner la cavalcade.

#### 4. D'une tour à l'autre : une première construction de la fin du X<sup>e</sup> s.

La datation du dépotoir examiné et des objets présentés repose sur plusieurs critères. L'analyse typo-chronologique traditionnelle des céramiques et des mobiliers qui désignent globalement un faciès des X-XI<sup>e</sup> s. (GINOUVEZ, SCHNEIDER 1988). Une datation archéométrique par radiocarbone(3) effectuée sur un reste osseux de l'unité stratigraphique 1003 qui offre une fourchette chronologique comprise en âge calibré entre 895 et 1022 et l'apport des sources écrites. Le *castrum* des Deux-Vierges est en effet mentionné pour la première fois en 1004 tandis qu'en 930 ou plutôt 993-4 des biens sont situés dans le voisinage du bastion géologique sans qu'aucune allusion ne soit faite à la forteresse. On peut donc envisager que la construction de la tour a été réalisée avant 1004, dans les dernières années ou décennies du X<sup>e</sup> s. et que le dépotoir constitué dans ses soubassements était encore actif durant le premier quart du XI<sup>e</sup> s. (Fig. 6).



Fig.6 : La première tour, rectangulaire des « Deux-Vierges » (en bas) dans le contexte de l'éperon sommital. Une faille la sépare de la plateforme sommitale méridionale où ont été édifiées l'église Sainte-Marie et une seconde tour, cette fois-ci circulaire, au XIII<sup>e</sup> s. (Cliché CNRS, L. SCHNEIDER 2001).

La question de l'abandon définitif de la tour est plus délicate à circonscrire cependant, mais elle ne peut dépasser le milieu du XIII<sup>e</sup> s, sinon le siècle antérieur. On ne sait si cette tour maîtresse originelle du château était alors ruinée ou inversement encore fonctionnelle au XIII<sup>e</sup> s., mais on peut assurer que le vieux dépotoir n'était plus actif, et que le rez-de-chaussée avait été au minimum scellé car les ordures accumulées n'ont pas été purgées tandis l'on n'a retrouvé aucun fragment de céramique vernissée. Pourquoi insister sur ce fait ?

Parce que la topographie du château primitif a été recomposée dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s. Sur le sommet du bastion ruiniforme découpé en deux plateformes étroites par une faille centrale, l'occupation s'est recentrée et densifiée sur le massif méridional, là où se trouve aujourd'hui la chapelle Saint-Fulcran, ancienne église Sainte-Marie mentionnée

en 1160 qui a été reconstruite vers 1820 (VINAS 1868 TERRIN 1969,140). Ici, en vis-à-vis de la vieille tour du X<sup>e</sup> s., a été édifiée une nouvelle tour, cette fois circulaire, un ouvrage aujourd'hui en grande partie arasé et plus difficile à détecter pour le visiteur distrait, mais qui était à l'origine de dimensions particulièrement notables (Fig.7). Hors œuvre l'édifice monumental atteint en effet 8 m de diamètre et les murs ont 2,40 m d'épaisseur. La surface utile interne, prend quant à elle la forme d'un réduit quadrangulaire d'environ 2,90 x 3,20 m, soit un peu plus de 9m<sup>2</sup> seulement, contre les 29 m<sup>2</sup> qu'offrait la tour quadrangulaire primitive !



Fig.7 : Du puissant donjon circulaire de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s. niché à 536 m ne subsiste aujourd'hui que des vestiges arasés. (Cliché L. SCHNEIDER 1987).

Mais l'usage de ce donjon, l'un des premiers circulaires de l'ancien Lodévois et du Biterrois n'était plus tout à fait le même. Il n'était plus strictement un lieu de vie, de festins et de chambrée. Peut-être est-ce ce donjon et ses équipements attenants, dans un *castrum* désormais réduit, qui sont désignés par le terme de *forcia* en 1270, lorsque Aymeric DE CLERMONT, seigneur de **Ceyras**, exempte de péage les habitants de **Lodève** se rendant ou rentrant de **Montpellier** (Lod., n°61, p.69). Peut-être est-ce d'ailleurs l'un de ces Aymeric qui fut le commanditaire de Gellone était également tenu, pendant presque 40 ans, par Guilhem des Deux-Vierges (1249-1287, TISSET 1933, 117-118) ?

Quoiqu'il en soit, on doit noter la parenté flagrante entre le nouveau donjon circulaire du vieux *castrum* des Deux-Vierges et celui du château de **Clermont**. Sans doute également bâti dans les années 1260-1280, celui-ci malgré son éclat symbolique et la qualité de sa construction était néanmoins plus étroit. Le diamètre de la tour était de 6 m, l'épaisseur des murs de 2,15m et la superficie de la première pièce



*Fig.8 : Le bastion géologique du « Rocher des vautours » investi par les « Deux-Vierges ». Versant Ouest. En arrière-plan dans la brume la « haute » moyenne vallée de l'Hérault. (Cliché CNRS, L. SCHNEIDER 2001).*



*Fig.9 : Le Rocher des Deux-Vierges (en haut à gauche, face Est) domine aujourd'hui le village de **Saint-Saturnin** mais aussi anciennement (au centre du cliché) la grande agglomération gallo-romaine et ses villae périphériques dites des Moullières, des Aulas et de Notre-Dame-de-la Figuière. (Cliché CNRS, L. SCHNEIDER 2001).*

haute réduite à seulement 5,75 m<sup>2</sup> (GINOUVEZ et al., 2019, 29). Mais la distinction principale, si l'on veut en établir une, tient au fait que le donjon de **Clermont** a été ancré sur la souche d'une tour quadrangulaire primitive alors que celui des Deux-Vierges a été édifié à distance de la vieille bâtisse du X<sup>e</sup> s. Au-delà des contraintes topographiques propres à chaque site, il y a peut-être aussi ici une signature morphologique marquant deux trajectoires bien distinctes dans les histoires seigneuriales et la longue occupation de ces deux châteaux à la fois si proches et si différents dans le temps.

## 6. Nid d'aigle : le choix d'un site exceptionnel en Lodévois médiéval.

Le bastion géologique du Rocher des Deux-Vierges, avec son relief dolomitique ruiniforme, détaché par des falaises vertigineuses et entrecoupé de profondes failles, occupe faut-il encore le souligner, une position de vigie naturelle dans les paysages du **cœur d'Hérault** (Fig.8). Avant-poste du massif de la Séranne, culminant à 536m, il domine et verrouille le triangle de la confluence de la **Lergue** et de l'**Hérault** et contrôle deux grands faisceaux de chemins et voies. Un accès au **Larzac** et à l'arrière-pays par la côte dite d'**Arboras** avec ses diverticules secondaires, mais aussi un accès à la cité de **Lodève** par le couloir de la **Lergue**. Plus largement, il domine deux pays, la vallée de l'**Hérault** à l'est, et le bassin moyen de la **Lergue** à l'ouest.

Cette position naturelle explique en partie la présence d'une première occupation conséquente sur le rocher dès les II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> s. av. n. è. soit au moment de la conquête romaine. Dès cette phase, antérieure donc à la fondation de la cité de **Lodève**, le lieu constituait déjà un verrou fortifié aux confins de la *provincia* et de la Gaule chevelue. L'étai s'est desserré, cependant, une première fois, après la fondation de **Lodève**, durant les I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. de n. è. Le Rocher a été délaissé, tandis qu'a émergé dans la plaine, entre les villages actuels de **Saint-Saturnin** et **Jonquières**, sur les tènements actuels des Aulas et des Moullières (Fig.9), l'une des deux principales agglomérations de la plaine lodévoise (RASCALOU, SCHNEIDER 2002), où se sont développées des officines de production de sigillées. On doit et il faut mesurer cette plasticité de l'habitat qui nous échappe en grande partie, dans ces temps anciens !

De fait, pendant plusieurs siècles, le bastion n'a

plus comporté d'occupation conséquente, tandis que dans l'intervalle deux grands sanctuaires monastiques ont émergé au débouché du fleuve dans la vallée et ont modifié les équilibres du territoire et des familles locales (SCHNEIDER 2013). D'abord à **Aniane**, en rive gauche, dans les dernières décennies du VIII<sup>e</sup> s., puis à **Gellone** au seuil du IX<sup>e</sup> s. plus en retrait dans un étroit vallon des gorges de l'**Hérault**, cette fois-ci en rive droite. A cette époque, les vieilles agglomérations antiques de Peyre-Plantade à **Clermont** et des Aulas à **Saint-Saturnin** se sont effondrées et **Lodève** même, où se trouve la vieille cathédrale du territoire ne paraît guère brillante, si l'on en juge du moins à la faiblesse du patrimoine de son Eglise durant le IX<sup>e</sup> s.

L'apport nouveau des sources écrites locales, ces chartes copiées, compilées et transmises dans les cartulaires monastiques d'**Aniane** et de **Gellone**, nous font entrevoir cependant pour la première fois avec une certaine précision, l'organisation territoriale, politique et administrative du cœur d'**Hérault**, pays (*pagus*), comté (*comitatus*), sinon paroisse et *villa* dans lesquels se déroule la vie locale, au moins dans ses parties de plaine à l'est et au sud. Elles nous font surtout découvrir les noms de nombreux villages, fermes, mas et églises jusqu'alors ignorés.

Entre **Lergue** et **Hérault**, le vaste triangle de plaine et de montagnes que domine le Rocher des Vierges se rattache à l'ancienne cité latine de **Lodève** devenue siège épiscopal tandis que la **Dourbie** au Sud marque peu ou prou, en partie basse du moins, la limite avec le Biterrois. En rive gauche de l'**Hérault**, en revanche la situation est plus complexe. Au nord du Gassac, **Aniane** et les petits causses sont inclus désormais dans le pays de la cathédrale de **Maguelone** et du *castrum* comtal de Substantion (aujourd'hui **Castelnau-le-Lez**). Au sud du Gassac, soit à partir de **Gignac** et jusqu'à **Saint-Pargoire**, les sols et les hommes sont en théorie associés au « pays » de **Béziers**, vieille colonie romaine, dotée d'une Eglise puissante et d'une lignée vicomtale active.

On comprendra de fait, que l'émergence d'un nouveau château, en terre lodévoise donc, dans la seconde moitié ou les dernières décennies du X<sup>e</sup> s. obéit dès lors à un nouveau contexte historique et politique. Les hommes qui le détiennent, défient en tous cas cette géographie, peu ou prou administrative et théorique, laïque ou ecclésiastique, même si l'ancrage nouveau de leur pouvoir et autorité est lié à ce territoire lodévois. Par le choix topographique du site choisi, ils marquent dans l'espace rural,

l'expression d'une nouvelle puissance. Dominer, voir et se faire voir ! Mais entendre aussi si l'on songe au son des trompes qui devait résonner et se faire porter par les vents depuis la hauteur. Dès les premières décennies du XI<sup>e</sup> s., les promoteurs ou les premiers héritiers de cette forteresse, associent alors comme une marque distinctive à leur nom, Ermengaud, Guilhem, Raymond, le surnom toponymique du nouveau château.

L'intention, encore qu'on l'ignore véritablement, n'était sans doute pas ici de fonder une nouvelle ville ou cité. Mais il s'agissait bien d'ancrer et de rendre visible, le pouvoir et la puissance d'un groupe de parents et de s'enraciner. Et dans ce contexte, on

doit noter comme une première caractéristique que c'est dans la zone rurale de ce vieux pays lodévois, à bonne distance de la cathédrale et de la cité, mais dans le voisinage de deux grands monastères et sur la hauteur la plus marquante du paysage, que ces hommes ont choisi de s'établir.

### 7. Un château au nom insolite et inhabituel.

A quel passé du lieu et à quelles légendes ces hommes pouvaient-ils avoir accès lorsqu'ils ont investi ce rocher vertigineux ? De la période ancienne, celle de la conquête romaine assurément tout

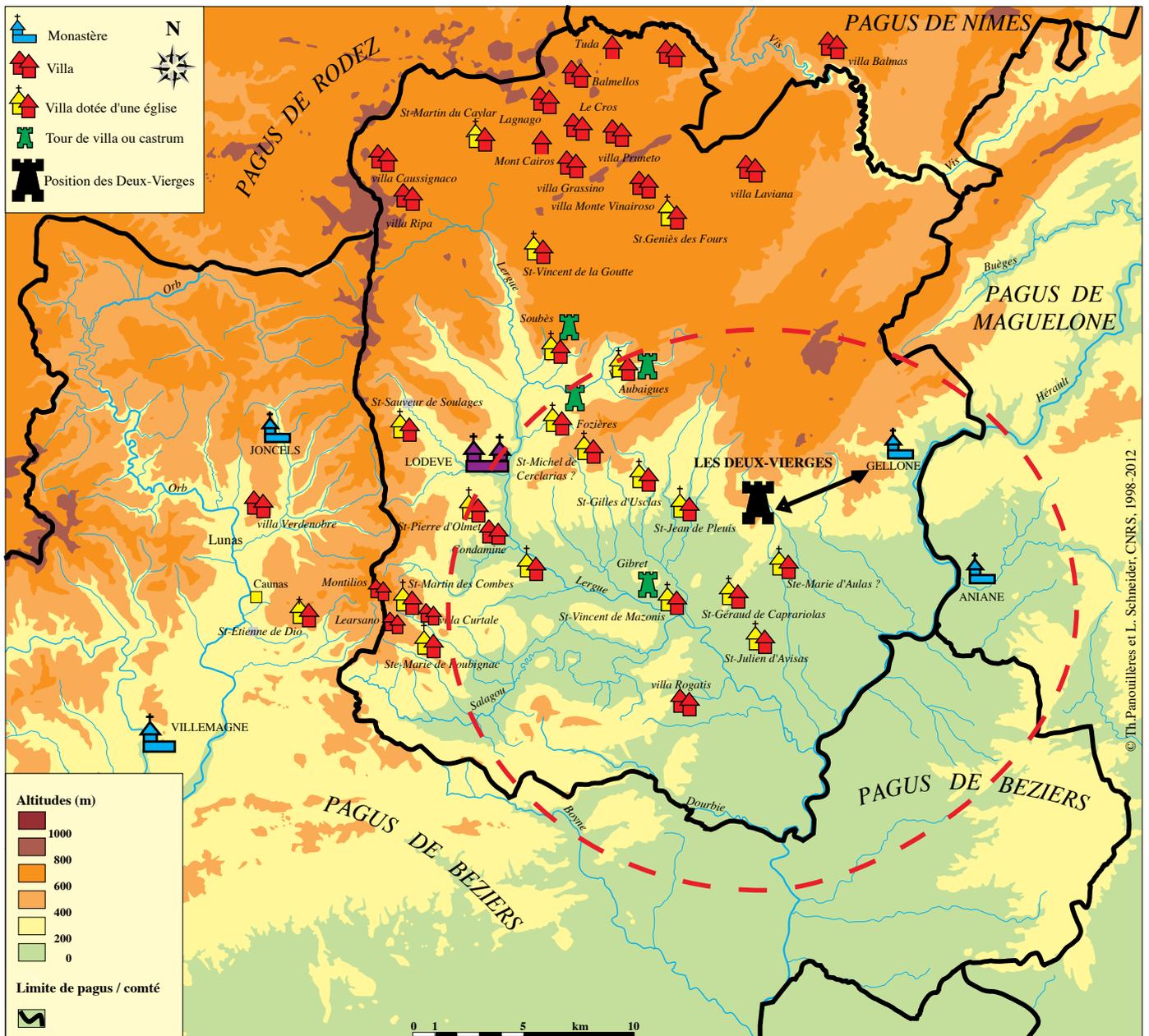


Fig.10 : Cartographie d'un grand patrimoine aristocratique local aux abords de l'an mil soit l'héritage de saint Fulcran transmis à sa cathédrale et à son Eglise locale. Le transfert de biens et de propriétés ouvre une nouvelle syntaxe (brutale ?) dans l'histoire des familles, des possessions de terres et des institutions politiques locales. Emerge dans ce contexte, le castrum des Deux-Vierges dont l'emprise se resserre sur un territoire a priori plus étroit. (Doc. CNRS, L. Schneider).

devait leur échapper, dirait aujourd'hui un chercheur contemporain disposant des outils des sciences humaines et sociales. Mais inmanquablement, des archéologues feront aussi valoir que lorsque les hommes de l'an mil ont creusé le sol et déplacé les sédiments pour ancrer la tour et procéder aux aménagements de la forteresse, ceux-ci n'auront pas pu manquer de voir et de trouver de multiples fragments d'amphores vinaires italiques, comme le randonneur attentif d'aujourd'hui peut encore en observer sur les pentes du massif. Et peut-être ont-ils compris qu'un autre « château », qu'une autre « ville » avait précédé leur propre construction ? Et de là des légendes auraient pu se forger et des récits se construire. Mais c'est une autre condition mnémotopique attachée au site choisi qui doit surtout nous interroger. Une question que l'on peut reformuler simplement. De quelle histoire ce rocher désigné depuis 1004 comme « château des Deux-Vierges » était-il le nom ? Qui étaient ces deux vierges que les légendes, traditions orales ou croyances médiévales associaient déjà au lieu voilà mille ans ?

En premier lieu, il y a visiblement un ancrage mémoriel qui distingue d'emblée la forteresse des noms donnés à d'autres châteaux de la région, plus classiquement forgés sur un radical évoquant une hauteur comme (Mont)peyroux, Clair(mont), Mont(brun), (Pui)lacher, Le Pouget/Le Puech, parfois associés aussi à un nom d'homme (Puech d'Abon, Mont (d'Arnaud) ou reprenant simplement le nom de la villa préexistante (Gignac, Paulhan, Popian...). Ici le nom du château ne fait ni référence à un patrimoine (une terre ou un centre rural) ni à celui d'un homme.

Dans le voisinage du monastère de **Gellone**, qui conservait la dépouille de Guilhem, prince carolingien dont l'épopée n'est pas encore chantée et mise par écrit, mais aussi une relique de la Sainte-Croix, on suppose, un ermitage, une hauteur dédiée à des recluses, sinon plus concrètement une ancienne église ou un sanctuaire funéraire antérieur à 1004 et à la tour que l'on a décrite. D'autres montagnes du secteur ont pu accueillir, comme le Mont-Liausson, des installations anonymes et oubliées de ce genre. En témoigne peut-être cette église Sainte-Scolastique sur le Mont-Mars à **Mourèze**, dédiée à une sœur de saint Benoît de Nursie. Mais l'archéologie au Rocher des Deux-Vierges n'a pas été suffisamment développée depuis la fouille de 1986 pour approfondir cette question. Du reste, l'actuelle église

médiévale dédiée à Sainte-Marie, puis à Saint-Fulcran, bien plus tard, fondée sur le roc, laisse peu d'espoir d'une bonne conservation de la stratigraphie.

L'historiographie et l'érudition languedocienne ont avancé et suggéré de multiples hypothèses en d'autres temps cependant. L'une d'elle plonge ses racines dans les derniers siècles du Moyen Âge et relie, au prix d'une construction complexe, l'identification de ces « deux vierges » à l'un des plus puissants personnages du Lodévois de la seconde moitié du X<sup>e</sup> s., l'évêque Fulcran de **Lodève**.

Immense propriétaire, restaurateur ou refondateur généreux, on l'a dit, de son Eglise qu'il gouverna de 949 à 1006, celui-ci contrôlait déjà dans les dernières décennies de ce siècle une poignée de tours et de petits châteaux ; à Gibret au pied des Deux Vierges, à **Soubès, Fozières et Aubaigues** (Fig.10). Hors « diocèse » lodévois, il détenait par ailleurs une part du château de « Roquefeuille ».

Selon une tradition, du second Moyen Âge, deux de ses sœurs supposées se seraient retirées sur le Rocher, alors que ni son « testament », ni les différentes versions de sa « Vie » ne mentionnent leur existence et encore moins notre château (VINAS 1868, BLAQUIÈRE 1906, 119). Si la chronologie est peu ou prou vraisemblable, il faut néanmoins renoncer aujourd'hui à ce récit fabuleux car l'historicité des deux sœurs en question n'est pas assurée. Pire elle est démentie !

Sur le fond de la critique, on se reportera aux précieuses remarques déjà formulées, par le savant abbé ROUQUETTE au début du XX<sup>e</sup> s. (ROUQUETTE 1909-15, 261-263), suivies par Jean BAUMEL et reformulées en dernier lieu avec d'autres apports et arguments par Henri VIDAL (1985).

Tandis que Bernard GUI évêque de **Lodève** et historien zélé de son Eglise ignore leur existence, Arnaud DE VERDALE évêque de **Maguelone** quelques décennies plus tard au XIV<sup>e</sup> s. transmet et insère dans son catalogue des évêques de **Maguelone**, une *scriptura antiqua* qui attribuerait deux sœurs à Fulcran. Bien que non nommées, celles-ci sont néanmoins associées, par lui, à la naissance de **Montpellier**.

Bien qu'aucun document nouveau ne soit réellement apporté au dossier, le récit séduit pourtant les premiers historiens de **Montpellier**, s'amplifie, aimante d'autres légendes et se diffuse pendant plusieurs siècles. On finit même par trouver et donner un nom aux deux sœurs, Judith et « peut-être »

Elisabeth-Marie et à les associer au culte marial de **Montpellier** (GUIRAUD 1885, 4-5). Dans les années 1860, les notices de la France pontificale dédiées à Fulcran (FISQUET 1864-3, Montpellier II, 317) et Ricuin II (évêque de Maguelone) répercutent et consacrent en un sens cette longue tradition (Fisquet 1864-3, Montpellier I, 449-50).

Toutefois, dans cette construction séculaire, le lien précis avec le Rocher des Deux-Vierges, ne s'établit pas avant le seuil du XVIII<sup>e</sup> s. à une époque où du château, depuis longtemps abandonné, ne subsistaient au mieux que l'ancienne chapelle et les ruines de ses deux tours, support propice à l'accueil de légendes.

Le contexte historiographique est ici sensiblement différent. Il ne s'agissait plus d'ancrer la mémoire de (saint) Fulcran, dans l'espace de la légende de **Maguelone**, du comté de **Substantion-Mauguio** et de la ville de **Montpellier**, mais en quelque sorte de réaffirmer son origine lodévoise et partant celle des derniers hommes et femmes portant désormais le nom de « Deux-Vierges ». C'est de fait, un moine de **Gellone** qui a introduit cette nouvelle légende, un peu avant 1700, dans la notice qu'il consacra précisément à l'abbé Guilhem des Deux-Vierges (VINAS 1868, 2-3 ; MAGNAN 1700, 198-201). Celui-ci gouverna l'abbaye pendant presque 40 ans entre 1249 et 1287 (TISSET 1933, 117-118) et dom Jean MAGNAN l'auteur approximatif de sa notice est visiblement le premier introducteur de la légende du (rocher) des Deux-Vierges. Il s'est appuyé en partie pour cela sur ses prédécesseurs pour la reforcer mais aussi, pour la première fois, sur des *realia*. Soit un blason de la famille qu'il a vu, décrit et dessiné sur place « Guillaume des deux vierge porte d'azur à deux vierges d'argent, échevelées d'or, tenant une fleur de lys de mesme, à la bordure de mesme ». Et de fait le musée lapidaire de **Saint-Guilhem** conserve fort heureusement une pierre armoriée de ces deux vierges (RICHARD 1996, 255-256 et 262).

A cette lointaine tradition, s'est greffé par ailleurs un second récit plus souterrain et tout aussi incertain, celui d'Albane et de Bertrane, les deux sœurs de saint Guilhem associées à une communauté de moniales gravitant autour de **Gellone**. Ici la tradition a un possible ancrage historique. Les noms des deux sœurs de Guilhem sont du moins bien évoqués dans la donation de 804 et un antique et prestigieux sarcophage de marbre, encore conservé dans le

musée lapidaire de l'abbaye, aurait contenu leur dépouille. Mais c'est surtout dans la Vie de Saint-Guilhem écrite dans les années 1120-30 qu'apparaît pour la première fois la supplication de la conversion des deux sœurs, bien après la date d'apparition du *castrum* donc (CHASTANG 2004, 32-33).

Adrienne DURAND-TULLOU (1988, 141), sensible au recueil des légendes, aux traditions populaires et paroissiales, a relayé cette autre perspective en mêlant du reste Albane et Bertrane aux deux sœurs de Fulcran et finalement à l'imaginaire du Rocher des Deux-Vierges. Car c'est bien d'imaginaire, de légendes et d'intertextualité surtout, dans un art du mentir-vrai selon l'expression de Claudie AMADO dont on discute.

Les *realia* archéologiques, à ce jour, n'apportent pas de solution sur ce terrain complexe et il faut convenir que la question n'est pas résolue, si tant est qu'elle puisse l'être. Une dimension initialement plus allégorique ou symbolique dans la nomination du lieu n'est pas à exclure du reste. Une piste intermédiaire très indirecte s'ouvre peut-être néanmoins par la contextualisation locale, avec des documents relativement ingrats qu'il faut reclasser et ordonner cependant. Elle permet de revenir surtout, sur le contexte de l'émergence du château et sur cette chronologique des abords de l'an mil qui nous occupe.

## 8. Le Rocher des Vautours et les mauvaises coutumes

Dans l'acte n°36 du cartulaire de **Gellone**, datée de 930 par les éditeurs du cartulaire est évoquée une *Rocha Vultoraria* (littéralement le Rocher des Vautours) dans la proximité d'un *villare* dénommé *Malos Albergos*. Or on a vu que, quelques années plus tard, en 1004, que ledit *villare* est alors placé dans le *suburbium* du *castrum* des « Deux-Vierges » (Gel., n°37) entendons par *suburbium* dans le voisinage et le ressort du château (Fig.11). N'a-t-on pas là, finalement, le nom primitif de ce rocher vertigineux avant qu'il ne soit redésigné d'un nom autrement plus symbolique et porteur d'un récit qui nous échappe ? Un nom qui allait distinguer et faire émerger désormais un groupe aristocratique local, une topolignée. En investissant cette montagne majeure du lodévois, une élite marquait son enracinement local et affichait surtout son pouvoir sur les terres et hommes des abords de la nouvelle citadelle. Le nom des « Deux Vierges » serait alors nouveau, créé vers l'an mil !



Fig. 11 : Face orientale du Rocher des Deux-Vierges qui domine aussi symboliquement les piémonts de la Séranne et du Larzac. (Cliché CNRS, L. SCHNEIDER 2001).

Peut-être faut-il dans cette discussion commenter également le nom de ce *villare*, *Malos Albergos* qui disparaît de la documentation après 1004 (4). S'agit-il vraiment de « mauvaises demeures ou auberges » comme le suggère le dictionnaire topographique et étymologique de l'Hérault (HAMLIN 1983, 222) ?

Le toponyme, sans doute encore récent dans cet environnement forestier, désigne peut-être davantage ces mauvaises coutumes (*malae consuetudines*, *malos usos*, *malos usacios*) qui accompagnent la mise en place des seigneuries castrales comme en **Auvergne** (LAURANSON-ROSAZ 1990). On songe plus précisément au droit de gîte ou albergue, devoir d'hospitalité et de réception que tout homme libre devait à l'origine au roi, au comte et à ses agents puis que les tenanciers rendirent aussi plus systématiquement au *dominus*. L'un des tous premiers droits de gîte évoqué dans la documentation languedocienne concerne d'ailleurs le **centre Hérault** (SCHNEIDER 2013, 366). En 1039, l'abbé d'**Aniane** reçoit en personne un *receptum* de quatre chevaliers sur un manse de la « paroisse » de Carcarès à proximité de **Gignac**. Plus symptomatique, mais un

peu plus tardif, on rappellera également ce droit d'albergue bien plus lourd, de 10 chevaliers, qui pesait sur les bastides de Puechaut vers **Argelliers** dans les années 1036-1048 (An., n°146, 285-86). L'albergue est due ici à Guilhem des Deux-Vierges fils d'Ermengaud.

Alors « *Malos Albergos* » s'agit-t-il vraiment de mauvaises chaumières forestières ou, par extension, d'un hameau et d'un lieu grevés de trop lourdes charges de gîte et d'hébergement, dans la proximité d'un château neuf, (sinon de plusieurs châteaux concurrents — on pense à Gibret, mais aussi à ce *Podio Frotardi* oublié) ? C'est une hypothèse que l'on peut avancer. Elle expliquerait aussi la fourniture, en mutation de redevances, de ces multiples agneaux et porcins consommés dans la tour !

Certes la date de la charte n°36, soit celle de la première mention du *villare de Malos Albergos* peut paraître bien précoce dans ce contexte. Et du reste on doit et il faut la corriger. Celle-ci a été fixée par les éditeurs du cartulaire à l'année 930, ce qui ne

correspond pas exactement au texte qui précise « *anno septimo regnante Hugone magno* ». Il s'agit manifestement d'Hugues CAPET et l'on doit donc corriger la date en 994, sinon 993, ce qui oblige, à d'autres reconsidérations. On le verra ci-dessous.

Quoi qu'il en soit, on doit noter que les hommes bâtisseurs de l'une des premières grandes citadelles du Lodévois, nichée dans les cimes, entre ciel et terre, auront alors préféré se mettre sous la protection de deux vierges, plutôt que sous celle de vautours !

Il y a, dans cette virginité dédoublée une dimension symbolique et légendaire transmise par l'oralité, anthropologique surtout, qui nous échappe, mais ce qui nous paraît acquis désormais tient au fait que le toponyme est neuf et récent en 1004. Il évince le nom vernaculaire du rocher, celui des vautours.

Mais poursuivons notre récit. Tandis qu'émerge donc le *castrum* des Deux-Vierges, au seuil de l'an mil, l'histoire semble s'accélérer.

### 9. Guilhem sorti de terre : le renouveau du monastère de Gellone, la construction d'une familia monastique et l'héritage guilhelme.

Dans les dernières décennies du X<sup>e</sup> s., les aumônes jadis faites à **Gellone** et à la « Sainte-Croix » peuvent être adressées désormais à saint Guilhem lui-même. Les moines du vallon de **Gellone** deviennent progressivement les moines de saint Guilhem (SCHNEIDER 2013, 371).

Dans ce processus, l'oralité est essentielle et nous échappe de fait. On ne peut que la mesurer de manière très lointaine par l'écrit et les textes normatifs qui nous ont été transmis.

- En 1001, la dépouille du prince carolingien est encore en terre et l'on évoque sa sépulture lorsque l'on fait des dons aux moines du vallon de **Gellone** (Gel, n°114 — *in quo tumulatus corpus quiescit almi Wilelmi*).

- Une à deux générations plus en tard, vers 1070, la copie d'une charte datée de 1029, devient notice et développe un récit (CHASTANG 2001, 72). Elle met en scène un groupe de moines qui accompagne le nouvel abbé et remonte la haute vallée de l'**Hérault** jusqu'au château de **Sauve**, pour prendre possession de l'église Saint-Pierre. Celle-ci venait d'être offerte par Garsinde vicomtesse de **Béziers** et ses deux fils, nés de deux lits, Bermond et Almerade à Saint-Sauveur de Gellone, à la Sainte-Croix et à saint (*beato*) Guilhem. La cérémonie est solennelle

et d'une résonance toute particulière.

Le comte Guilhem de Toulouse, le vicomte Aton, l'évêque de Nîmes et de nombreux nobles sont présents. On y distingue des hommes des châteaux d'**Anduze**, de **Sabran**, de **Claret**, de **Sommières**, mais pas des Deux-Vierges a priori.

Solennelle, la cérémonie est aussi haute en couleur. L'arrivée et la procession des moines, nous dit la notice, se font au son des trompettes (*turibulis*) qui sont ici a priori des instruments de cuivre et non des trompes de terre. On y porte également des bannières, des croix, des candélabres et encensoirs, des coffres de vêtements liturgiques, des livres...

Mais surtout, la procession s'organise autour de reliques miraculeuses : un fragment de la sainte Croix elle-même, jadis offert par CHARLEMAGNE à Guilhem, et surtout le « corps » de saint Guilhem (*Sancti Guilelmi glebam*) sont montrés (Gel., n°382). On a donc procédé à des manipulations liturgiques, entre 1001 et 1029, avant 1070 en tout état de cause, pour pouvoir présenter à tous désormais des reliques du fondateur de **Gellone** et user de leur médiation et protection.

L'événement s'accorde peu ou prou — sept siècles plus tard néanmoins ! avec une tradition du XVIII<sup>e</sup> s. qui envisage une première « élévation » des restes de Guilhem sous l'abbatit de Géraud/Gérald, après 1001, si l'on considère en appui avec la charte n°114 que le corps de Guilhem est encore en terre à cette date. Mais aussi, avant 1006, date du décès de Fulcran si l'on considère également, selon une autre tradition, celle du contexte d'un miracle particulier, que l'évêque de **Lodève** aurait pu être présent à cette autre cérémonie (TISSET 1933, 97).

L'affaire est complexe et les *realia* de cette première « élévation » sont toujours discutées, mais l'on peut s'accorder à la suite des travaux de Pierre CHASTANG sur l'histoire de l'écriture du cartulaire qu'une restauration, patrimoniale et politique du monastère se réalisait autour de l'abbé Gérald tandis que s'opérait, dans le même temps, une nouvelle familiarité avec son comte fondateur, saint guerrier, devenu désormais tel sainte Foy de **Conques**, protecteur du monastère et de ses bienfaiteurs (CHASTANG 2001, 86-95 et 2004).

Est-ce dans ces années que l'on a placé le corps de Guilhem dans le sarcophage de marbre que l'on conserve aujourd'hui, et est-ce dans ce temps que



Fig.12 : Sarcophage attribué aux deux sœurs de Guilhem, Albane et Bertrane, aujourd'hui conservé dans le dépôt lapidaire de l'abbaye. On ne sait si la présentation des deux sœurs s'est faite en même temps que la première « élévation » du corps de saint Guilhem (Cliché L. SCHNEIDER 2015).

s'est faite également l'invention de ses deux sœurs, elles-aussi dotées d'un luxueux et antique sarcophage de marbre (Fig.12) ? Il est difficile de répondre car ces sarcophages sont, hélas, décontextualisés. Mais c'est assurément dans ce contexte local qu'émergent le château et les hommes des Deux-Vierges et ce dans le voisinage du vallon de **Gellone**.

## 10. Les seigneurs des Deux-Vierges

La famille des Deux-Vierges est l'une des plus puissantes et des plus anciennes du Lodévois médiéval. On en connaît mieux les ramifications désormais grâce aux travaux de Claudie AMADO (2001, 259) et aux déroulés de la fresque circonstanciée de Philippe HUPPÉ (2008). Les premiers hommes qui associent leur nom à celui de cet immense bastion géologique se nomment Ermengaud, Raymond, Guilhem. Ils sont probablement apparentés aux vicomtes de **Lodève** que l'on voit intervenir dans le comté de Substantion, en Lodévois et en Biterrois dans les années 980-1000. Claudie DUHAMEL-AMADO (2001, 257) a du moins émis l'hypothèse qu'ils sont peut-être issus de l'un des frères et sœurs défunts des vicomtes évoqués par la vicomtesse Archimberte en 986 (An., n°262).

S'ils ne portent pas le titre vicomtal, ils sont dans cet héritage et appartiennent clairement à l'aristocratie locale ascendante du XI<sup>e</sup> s., conglomérat « Guilhelmilde », dont la mémoire et les traces ont été effacées par les grands princes tutélaires carolingiens. Ils ne sont pas très différents en somme des GUILHEM de **Montpellier**, sinon des ANDUZE-SAUVE même si ceux-ci qui n'étaient ni comtes, ni vicomtes se sont parés de titres pompeux, imaginaires et bibliques, « marquis » et « satrapes » (SCHNEIDER 2013, 374). On a affaire ici à une élite locale, disposant de terres et de droits sur un vaste espace, bien au-delà de l'assise immédiate du château. La donation généreuse de Fulcran à l'Eglise lodévoise qu'il refonde en 988 fournit une idée de ce que pouvait être la richesse de ces élites (cf Fig.10).

On estime du moins que la puissance et la richesse des « Deux-Vierges » sont manifestes dès le XI<sup>e</sup> s. Elles outrepassent, pour ce que l'on peut en savoir le strict cadre lodévois de leur château. Les premiers hommes connus sont liés par des parentés dès le premier tiers du XI<sup>e</sup> s. aux GIGNAC et aux NÉBIAN ; ils se sont ramifiés en Lodévois et au-delà, ont possédé des biens et droits, du **Larzac** jusqu'à l'étang de **Thau**, construit des châteaux de pierre et de terre tandis que des greffons se sont établis en

pays d'**Agde** (Touroulle). Ici ils ont édifié, par exemple, dans la plaine de **Bessan** une puissante motte de terre, autrement dit une colline artificielle, pour y loger leur tour. Et l'on sait désormais que **Clermont** émerge également, durant la première moitié du XII<sup>e</sup> s., dans leur sillon et héritage. Ils sont associés surtout, dès les abords de l'an mil, à la *familia* de Gellone et sont de fait dans la proximité des ANDUZE-SAUVE. Ils ont également fourni au moins deux abbés au monastère. C'est un point central qu'il est nécessaire de souligner.

Le premier abbé connu, Raymond des Deux-Vierges, de 1137 à 1146, est issu de la lignée principale. On rappellera surtout que c'est sous son abbatiat qu'eut lieu la seconde *elevatio* du corps de saint Guilhem, en 1138, tandis que son oncle Ermengaud des Deux-Vierges, cousin d'Aymeric de **Clermont**, avait offert, entre autres, à l'abbaye 2800 sols de monnaie de **Mauguio** et choisi d'y être inhumé peu après 1141 (Gel. n°547). On comparera cette somme importante et significative, qui est aussi le prix de sa sépulture et des services offerts à son âme, aux 300 deniers qu'il retira quelques années plus tôt de la vente de deux maisons (*stare*) situées dans le bourg monastique d'**Aniane**, dont l'une donnant sur la place de Sainte-Marie, soit la grande place associée à la porterie du monastère (An., n°108). On notera de fait, que dans le second quart du XII<sup>e</sup> s. les représentants de la lignée principale disposaient de résidences multiples et ne vivaient pas en permanence dans le castrum ancestral, et surtout dans la vieille tour perchée à 536 m d'altitude devenue désormais désuète, sinon inconfortable. Sans doute ici, le nid d'aigle de l'an mil, difficilement accessible, n'était plus adapté à la nouvelle conjoncture économique. On n'y a pas bâti de grandes maisons de pierre, comme ces *solaria* de **Montpeyroux**, d'**Aumelas** et **Cabrières**, des édifices qui auraient permis aux cadets de demeurer sur le site ancestral, de le développer et d'y établir un marché surtout comme celui d'**Aniane** et plus tard ceux de **Gignac** ou **Clermont**.

Il subsiste à **Aniane** aujourd'hui une évocation de ces nouvelles maisons nobles. On a découvert, au seuil des années 2000, dans une façade de la rue de la « Porte de Montpellier », deux baies géminées avec arc plein cintre, colonnettes et chapiteaux décorés de feuilles d'acanthes (Fig.13a et b). Ces maisons étaient adossées ou confrontaient l'ancienne basilique Sainte-Marie du monastère, dans le

secteur où Ermengaud des Deux-Vierges disposait précisément de maisons (C. An., n°119).

Le second abbé des Deux-Vierges, déjà évoqué ci-dessus, est Guilhem dont l'abbatiat s'est étiré, de 1249 à 1287. On lui rattache le blason aux deux vierges que l'on conserve aujourd'hui et c'est à son temps que l'on propose d'associer la construction de la grande tour circulaire du *castrum*, détenue par son lointain parent Aymeric de **Ceyras**, fils d'Aymeric de **Clermont**. C'est finalement le dernier grand investissement monumental réalisé au Moyen Âge sur le sommet de la hauteur.



Fig.13a : Une maison romane redécouverte vers 2004 à **Aniane**, rue de la Porte de Montpellier. Ces maisons étaient adossées à la basilique Sainte-Marie où Ermengaud des Deux-Vierges disposait de biens immobiliers dans le second quart du XII<sup>e</sup> s. (Cliché L. SCHNEIDER 2004).

## 11. Autour d'Ermengaud, possible fondateur du castrum et premier du nom des « Deux-Vierges »

Le premier homme à arborer le surnom toponymique du château est un certain Ermengaud. Il porte un nom déjà repéré au sein de la maison comtale de **Rouergue** d'une part et des vicomtes de **Lodève** et **Narbonne** d'autre part. Ermengaud des Deux-Vierges n'apparaît qu'en 1031 (Gel., n°19) mais l'on dispose, avant cette date, d'au moins huit occurrences du nom dans l'espace des terres associées aux domaines d'**Aniane** et **Gellone**, terres dont l'histoire est désormais associée à la mémoire de l'écriture.

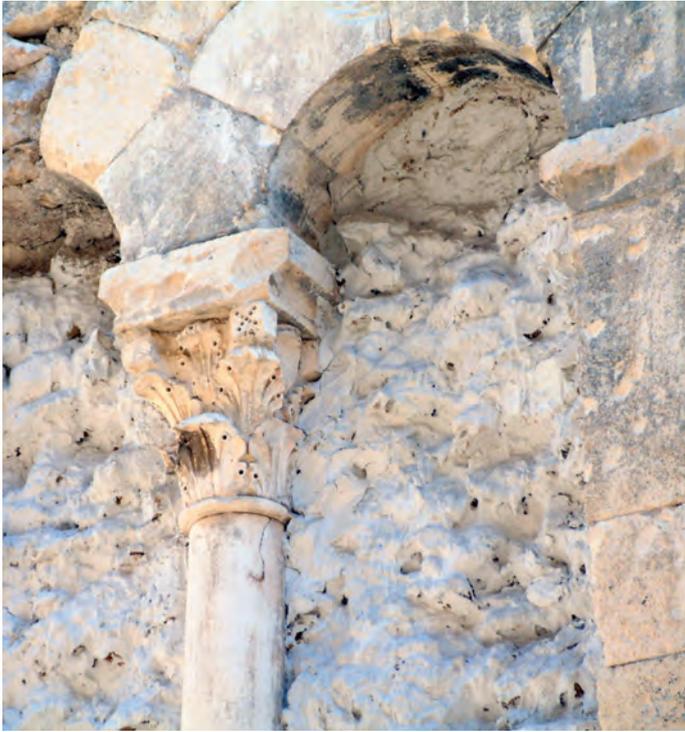


Fig.13b : Détail d'un chapiteau. Les feuilles d'acanthé et l'utilisation des décorations au trépan répercutent la décoration du cloître anianais redécouvert lors des fouilles de 2011-2015. (Cliché L. SCHNEIDER 2004).

1. Ermengaud (de Lodève) fils de la vicomtesse Archimberte est décédé vers 983, il avait pour épouse une certaine Teugarde. La vicomtesse offre pour son âme un manse, (où demeure un certain *Agericus*) situé, hors Lodévois, en rive gauche de l'**Hérault**, dans la *vicaria* biterroise de **Popian** et la *villa* de **Pouzols**. L'un des témoins de l'acte se nomme Armand et rappelle le nom du donateur de *Malos Albergos* (An., n°305).

2. L'année précédente, en 982, il était déjà associé avec ses frères Allidulf et Oddo à une autre offrande du couple vicomtal, Hildin et Archimberte dans la *villa* de **Teyran**, située à nouveau hors Lodévois, cette fois-ci dans le *suburbium* de Substantion (**Castelnau-le-Lez**) (Gel., n°81).

3. Un tout autre Ermengaud, fils d'Airard et de Richelda est associé pour sa part à la vente d'un alleu dans la *villa Vitis* dans le territoire (diocèse) de **Maguelone** en 981, hors Lodévois à nouveau donc (Gel., n°68).

4. Un autre Ermengaud encore fils d'Aliardis cette fois-ci est associé avec ses frères Alcher, Hugo, Regimundus et Riquinus au don effectué vers 996-1031 par leur mère de la moitié de la *villa de Pradellos* dans la *vicaria* de **Salasc** en Lodévois (Gel. n°22). C'est le premier acte qui concerne le

Lodévois, en un secteur peu documenté qui est celui du bassin du **Salagou**, mais proche du Rocher des Deux-Vierges

5. Ermengaud fils de Pierre et Archimberte intègre par ailleurs selon le souhait de ses parents la communauté des moines de **Gellone** en 1029. Pour cette pieuse adoption Pierre et Archimberte offrent un manse et des vignes dans les *villae* de *Candeianicis* et *Valles* à **Saint-Martin-de-Londres** (BOUGETTE 1991, 16-17 et Gel., n°64), hors Lodévois donc.

6. Entre 996 et 1031, c'est un Ermengaud, peut-être ici celui des Deux-Vierges, qui offre, en rive gauche de l'**Hérault**, le nouveau manse de la *villa* d'Elzet dans la *vicaria* biterroise de **Popian** aux moines de **Gellone** (n°143).

7. Entre 996 et 1031 un Ermengaud est l'un des témoins de Gauzfred et Bellieldis qui confient eux-aussi leur fils Raymond à **Gellone** et offrent pour cela le manse de *Bastida* dans la *villa* de Rogues sur le causse de **Blandas**, en pays nîmois (Gel., n°115)

8. En 1011 enfin, un Ermengaud (des Deux-Vierges ?) est témoin de la donation qu'effectue un certain Wibertus pour l'âme de son frère Odon dans la *villa Cerseto* (Croseto ?) formellement située dans le comté de **Lodève** (Gel., n°47).

Ces occurrences n'apportent pas de lien formel ou de preuves avec le personnage qui nous occupe, mais soulignent que le corpus du nom est assez restreint d'une part et d'autre part que, parmi tous ces noms, aucun n'est encore associé à un surnom toponymique. On relèvera néanmoins l'association de deux « Archimberte » nom du répertoire vicomtal. Enfin, il faut noter que parmi ces huit actes, un seul concerne le Nîmois montagnard (cause de **Blandas**), trois sont liés au pays de **Maguelone**/Substantion, deux autres à la *vicaria* biterroise de **Popian** dans le bassin moyen de l'**Hérault** et deux seulement au Lodévois. L'un d'eux (n°47) met en scène en 1011 un Wibertus frère d'un Eudes/Odon (autre nom du registre vicomtal) alors décédé, que l'on retrouvera plus tard. Guilhem-Ermengaud (des Deux-Vierges) avait en effet un frère nommé Guitbert vers 1031-48 (Gel., n°175).

#### *L'Hérault, le pont, les moulins et les poissons*

Ermengaud spécifié des Deux-Vierges apparaît donc pour sa part en 1031, avec un groupe de « bonshommes », parmi lesquels figurent un

Raymond de Gignac (Gel., n°19), mais aussi un Giraud de Popian et un Deusde de Lavagnac dans une autre version de l'acte (Gel., n°18). Ce sont les premiers hommes du secteur à arborer des surnoms toponymiques, qui pour **Popian** au moins et **Gignac** peut-être sont déjà des noms de châteaux (SCHNEIDER 1997). L'objet de cette assistance est de nature clairement économique. Il s'agit de régler par voie de convention, un partage de droits et usages sur des aménagements et des infrastructures qui sont des moulins et paissières (barrages et retenues d'eau), détenus sur l'**Hérault**, en aval du Gouffre Noir de **Saint-Jean** (de Fos). Outre les moulins, l'enjeu économique est aussi le contrôle des ressources piscicoles, centrales dans le mode de vie des communautés monastiques. Bien que non évoqué dans cet acte, le contexte sous-jacent est aussi celui des travaux qui accompagnent ou précèdent le grand chantier de la construction et du financement du pont « du diable », un pont qui allait relier plus étroitement les pays de **Lodève**, **Maguelone** et **Béziers** et désenclaver l'arrière-pays, au débouché des gorges de la haute vallée de l'**Hérault** dans le bassin médian du fleuve (Fig.14.). On mesure d'abord à ce stade qu'Ermengaud est capable d'intervenir à une dizaine de kilomètres de l'assise de son château et qu'il possède, biens, droits ou regards sur les rives et les eaux du fleuve, ou du moins que sa médiation compte dans ce processus.



Fig.14 : Le pont dit aujourd'hui du Diable (autrefois du Gouffre Noir) a été mis en œuvre vers le milieu du XIe s. par les abbayes d'**Aniane** et de **Gellone**. Il modifie le franchissement de l'Hérault qui s'effectuait plus en aval au « gué royal » situé entre **Aniane** et **Saint-Geniès de Litenis** (Cliché L. SCHNEIDER 2012).

Pourtant, dans la même fourchette chronologique, autour des années 1030, il n'apparaît pas dans la convention qui régit spécifiquement la construction de ce pont, tandis que Raymond de Gignac et Leutard de Nébian, qui sont de possibles parents interviennent.

On ne sait rien de plus sur Ermengaud, patriarche de la famille des Deux-Vierges, sinon dans les *realia* qu'il fut donc, dans sa tour, un possible joueur d'échecs et qu'il commandait depuis la hauteur le son de ces nouvelles trompes d'appel.

*A l'ouest du bastion dans le pays des terres rouges ?*

Avec moins de certitude, c'est très certainement notre Ermengaud (des Deux-Vierges) qui réapparaît néanmoins, deux fois encore, dans la documentation conservée, mais sans arborer de surnom toponymique. Une première fois vers 1030, dans un acte concernant la *villa Paralupis* (Gel., n°146), et peut-être en 1041 (Gel., n°54). Dans les deux cas, on notera qu'il n'est pas fait état du *suburbium* de la nouvelle forteresse et que le deuxième nom toponymique ne s'impose pas systématiquement dans l'écriture des actes et la désignation des hommes. Comme les biens cités ne sont pas localisés dans le cadre d'un comté ou d'une paroisse, on ne sait guère s'il faut les situer vers **Gignac** ou vers **le Bosc** comme l'a proposé Philippe HUPPÉ (2007, 40-41) à la suite de Gaston COMBARNOUS.

- Dans l'acte n°146, Ermengaud assiste avec d'autres bonshommes (Léotard de Gignac et Léotard de Nébian) à un renoncement de droits fait par un certain Raymond, sa femme Girunclis et ses fils Bernard, Pierre et Bérenger sur un pré de la *villa Paralupis*. Claudie AMADO (2001, 257) a associé ce couple aux GIGNAC.

- Dans le n°54, qui concerne le manse de Montels, il fait encore parti des bonshommes parmi lesquels se trouvent outre Bernard, évêque de Lodève, Hugo Farga, Raymond de Gignac, Pierre Siguin et Pons de Mazière. Mais ici, la mention est plus ambiguë car il pourrait s'agir de Guilhem-Ermengaud.

Tous ces hommes sont des alliés et possiblement apparentés, mais comme le port d'un surnom toponymique n'est pas systématique, les clefs de lecture sont difficiles à trouver. C'est avec les limites de cette documentation qu'il faut essayer de composer néanmoins.

### *Autour de l'an Mil : Malos Albergos revisité*

Le dossier topographique permet de préciser plusieurs hypothèses sur un terrain largement déblayé et rendu cohérent par les travaux de Claudie AMADO. Des pistes se tissent en premier lieu autour des personnages qui détiennent des biens dans le voisinage du *castrum* des Deux-Vierges (Fig.15).

l'acte Armand et son fils Autramnus souscrivent, ainsi que Ildin d'une part et d'autre part un certain Audbert et un autre Autramnus. Et désormais le villare de *Malos Albergos* et son appendance situés en 993-4 dans les termes ou tènement de *Rocha Vultoraria*, sont localisés dans le *suburbium* du (nouveau) château (*castrum*) des Deux-Vierges.

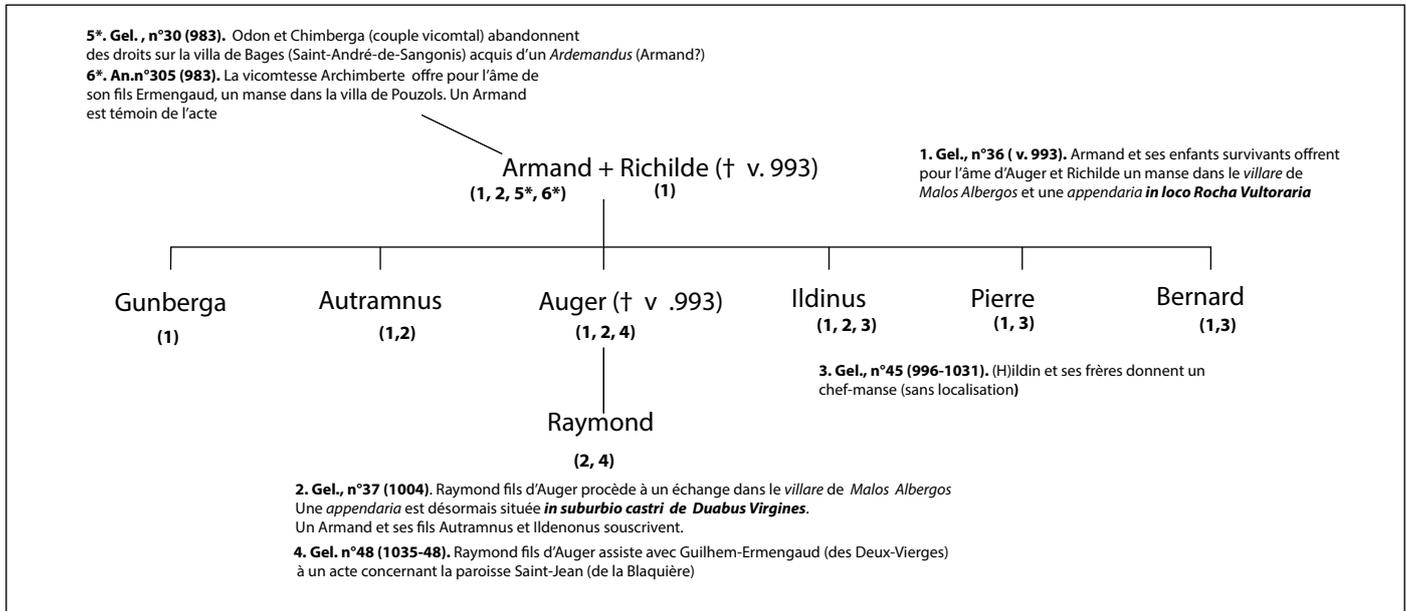


Fig.15 : Autour d'Armand et Richilde, Auger, Ilduin et Raymond : révision chronologique ! Du locus de *Vultoraria* au castrum de *Duabus Virgines*. (Doc., L. SCHNEIDER 2022).

Ainsi Raymond fils d'Auger en 1004, transmetteur au profit des moines de **Gellone** d'un chef-manse dans le *villare de Malos Albergos* du *suburbium* de la forteresse des Deux-Vierges (Gel., n°37), peut-il être associé directement, désormais, à la descendance de la fratrie issue d'Armand et de Richilde si l'on corrige la datation de l'acte n°36 en 993-94 (contra 930). Du reste les deux chartes se suivent dans le classement du cartulaire !

1/ C'est aux âmes de son épouse Richilde et de son fils Auger défunt qu'offrent Armand et ses six autres enfants survivants (Gunberga, Autramnus, Bernard, Ildinus, Pierre et Giralde), soit un manse *ubi Augerius fuit manere*, l'exploitation d'Auger donc dans la *villa de Malos Albergos* et une « appendance » au Rocher des Vautours (Gel., n°36).

2/ C'est ensuite Raymond « fils d'Auger » quelques années plus, en 1004, dans la charte suivante (Gel., n°37) qui échange dans le même *villare* un manse avec appendance *dominica*. On ne connaît pas la contrepartie de l'échange, mais dans

La correction de la date de la charte n°36 que l'on propose donne enfin une cohérence au dossier. Raymond fils d'Auger est donc plus clairement le petit fils d'Armand et de Richilde. Il a au moins dans cette ascendance six oncles et une tante, dont un Ildinus, nom porté par les premiers vicomtes de **Lodève**. On rappellera que c'est d'ailleurs d'un certain *Ardemandus* que les vicomtes Hilduin et Odon avaient acquis, avant 983, un alleu dans la *villa* de Bages (**Saint-André-de-Sangonis**), tandis qu'un Audbert et un Siguin étaient présents à la rétrocession qu'Odon et Chimberga en avaient fait aux moines de **Gellone** (Gel., n°30).

3/ A l'appui de cette relecture, on peut désormais recontextualiser l'acte n°45 mal rédigé. Un certain Hildinus et ses frères Pierre et Bernard donnent à nouveau un chef-manse avec habitations et exploitations dépendantes à **Gellone**. Le manse n'est pas localisé dans cet acte de 996-1031 mais cela pourrait être celui de *Malos Albergos*. Quoiqu'il en soit, il n'est pas risqué de considérer qu'Hilduin et ses deux frères sont bien les fils d'Armand et de Richilde mentionnés dans l'acte n°36 !

Le classement des actes du premier cartulaire s'organise autour de dossiers topographiques, ici autour du Rocher des Deux-Vierges comme on le verra.

Dans cette nébuleuse de parents, aucun lien formel n'est attesté entre Raymond fils d'Auger et Ermengaud d'une part et, d'autre part, entre Ermengaud et la grande fratrie issue d'Armand et de Richilde. Six frères et au moins une sœur laissent grand ouvert le champ des possibles cependant. Et c'est dans ces interstices qu'archéologues et historiens doivent œuvrer cependant.

#### *De Malos Albergos à la « paroisse » de Saint-Jean-des-Pleus*

A ce stade, l'acte n° 48 offre une piste. C'est le seul du moins qui associe indirectement les deux hommes, Raymond et Ermengaud, dans une même circonstance et cela touche à nouveau au voisinage

du *castrum*. Le document concerne la paroisse de **Saint-Jean-de-la-Blaquière** (de Pleus alors), soit la zone située immédiatement au pied du Rocher des Vierges à l'ouest. (Fig.16). L'acte daté du règne d'Henri I<sup>er</sup> (1031-60), pourrait être de 1035 ou 1046 au plus tard.

Il est dressé en présence de bonshommes qui ne sont nommés que par leur filiation et non par des surnoms de lieu : Guilhem fils d'Ermengaud, Hugues fils de Siguin et Raymond fils d'Auger. Ermengaud et Raymond y sont associés par l'intermédiaire de Guilhem fils du premier, celui qui réalise la nouvelle topolignée des Deux-Vierges. Le lien vertical en terme de parenté n'est pas démontré entre Ermengaud et Raymond mais il est a priori manifeste dans la sphère du lien horizontal. Le faisceau d'indices rassemblés en souligne la proximité.

Armand et Richilde (défunte en 993), Augier (défunt en 993) et Raymond (1004) sont non seulement



Fig.16 : Le castrum des Deux-Vierges domine directement le bassin moyen de la Lergue et le pays des terres rouges. (Cliché CNRS, L. SCHNEIDER 2001).

des proches, sinon des parents biologiques d'Ermengaud, possible fondateur du château et de la tour qui nous occupent, mais aussi des possesseurs de droits, terres et biens situés dans son environnement, de part et d'autre du bastion géologique, dans le bassin médian du fleuve à l'est, mais aussi et surtout dans les ruffes et piémonts lodévois de **La Blaquièrre**, du **Bosc** et de **Saint-Privat**.

Constitué vers 1070, ce dossier du premier cartulaire s'organise à partir de la copie de chartes dont la mémoire n'est pas antérieure aux années 980. Elles stabilisent un patrimoine monastique au moment même où émerge une puissante et nouvelle forteresse.

Finalement sur quatre, sinon cinq occurrences au moins — si l'on y associe le personnage intervenant dans la villa Elzet à **Saint-Pargoire** (Gel., n°143), Ermengaud n'est désigné qu'une seule fois avec le nom des Deux-Vierges, tandis que parmi plus d'une dizaine d'actes des années 990-1040 concernant les abords de la montagne des Deux-Vierges, un acte seulement, celui de Raymond en 1004 mentionne le *castrum* et son *suburbium* ! C'est avec cette difficulté que l'on doit composer aujourd'hui mais c'était aussi celle des moines cartularistes de **Gellone** surtout. En tentant de reconstruire, d'ordonner et de défendre leur propre domaine dans un monde en transformation, vers 1070, ils se sont confrontés aux mêmes difficultés de compréhension de leur passé et devaient réinterpréter leurs archives.

## 12. Guilhem-Ermengaud des Deux-Vierges : la seigneurie castrale mise en place.

De Guilhem, fils d'Ermengaud, deuxième du nom à arborer le surnom symbolique devenu toponymique des « Deux-Vierges », on sait peu de choses également.

On l'a vu intervenir vers 1035-46 (Gel., n°48) dans la paroisse de **Saint-Jean-de-La-Blaquièrre** en Lodévois dans le contexte gellonien aux côtés de Raymond fils d'Auger sans surnom toponymique.

On le retrouve à nouveau en 1042 dans deux versions et copies (n°17 et 136) d'une charte originelle qui concerne à nouveau la paroisse **Saint-Jean** dans la proximité du château, textes très détaillés qui évoquent des réquisitions et précisent ce que sont réellement les *receptos* et « mauvaises » albergues et autres rentes de seigneurie : hébergement de chevaliers, fourniture de porcs, de moutons,

de vin dit de taverne... L'archéologue peut ici mieux comprendre d'où provenaient les agneaux et porcins du dépotoir exhumé, mille ans plus tard en 1986, dans la tour maîtresse du château. La valeur de certains cochons à fournir est même parfois précisée (un porc de 6 deniers dit l'acte n°17). Mais pour notre propos immédiat on retiendra surtout que le seigneur dont on parle se nomme alors, dans les deux actes en question, Guilhem Ermengaud, entendons Guilhem fils d'Ermengaud. C'est le système alors traditionnel de dénomination des individus et du château des Deux-Vierges, tout est suggéré mais rien n'est dit formellement. L'archéologue, l'historien et le lecteur doivent aujourd'hui faire l'effort complexe d'un reclassement du dossier et d'une certaine concentration pour tenter de redécouvrir les anciennes parentés (Fig. 17).



Fig.17 : L'une des portes du *castrum* des Deux-Vierges, soigneusement construite avec un petit appareil taillé. Dans ce dédale dolomitique, on accédait au château par le nord en empruntant un étroit et impressionnant défilé rocheux Au sommet, la tour rectangulaire verrouillait le passage. (Cliché O. GINOUEZ 1986).

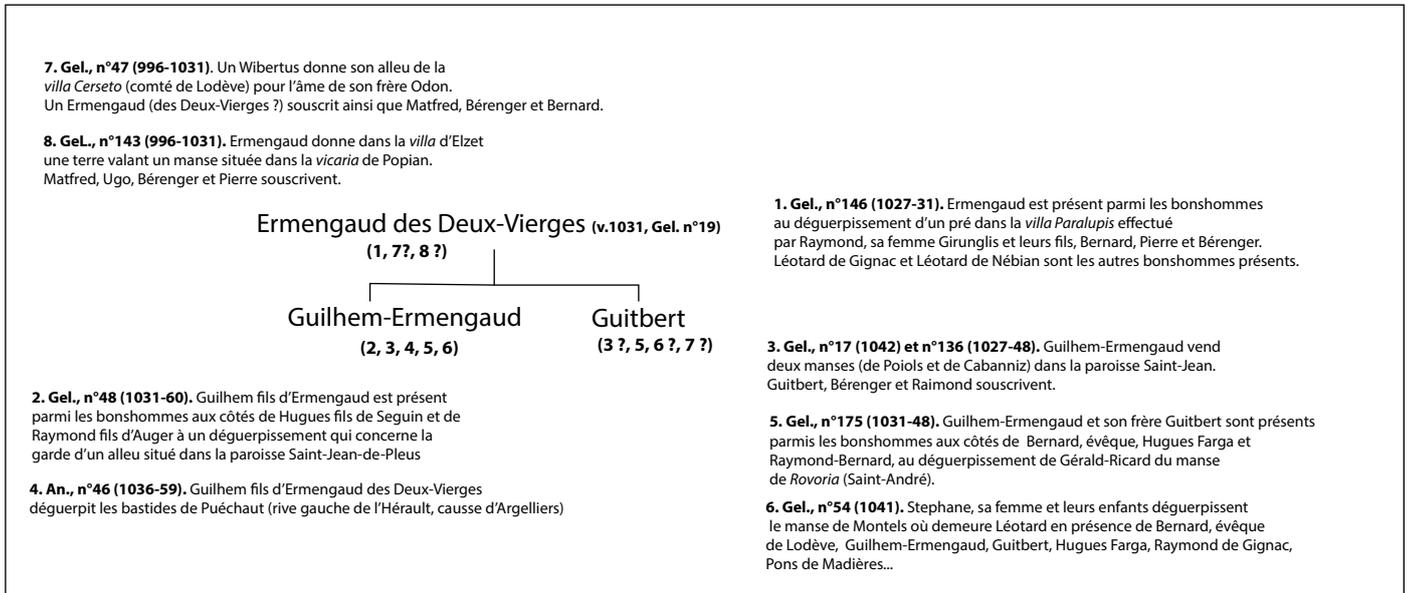


Fig.18 : Autour d'Ermengaud des Deux-Vierges et de Guilhem-Ermengaud. (Doc., L. SCHNEIDER, 2022).

De ce Guilhem, fils d'Ermengaud on retrouve encore la trace, cette fois-ci sur l'autre rive de l'**Hérault**, vers 1036-59, dans les petits causses et bois de **La Boissière** ou d'**Argelliers**, dans un acte écrit cette fois-ci du point de vue des moines d'**Aniane** (n°46).

Le contexte est plus clairement militaire. Il déguerpit au profit d'**Aniane** qui a visiblement exercé pression, des bastides que trois couples et leurs enfants venaient visiblement d'établir sur le sommet d'un puech, peut-être à son initiative. Guilhem reçoit pour cela 20 sols symboliques de l'abbé, soit peu ou prou la valeur de trois porcs. Mais Guilhem se réserve néanmoins un droit d'albergue, d'hébergement comme on l'a vu, de dix chevaliers, ce qui est considérable. Il s'assure ici un relais de chevauchée vers **Montpellier** naissante et une présence sur les causses, en rive gauche de l'**Hérault**. Mais surtout, il est désigné dans l'acte en question, non pas directement par le nom de son château hérité, mais dans ce monde en mutation par un double système, celui de sa filiation et celui de l'ancrage châtelain de sa seigneurie « Guilhem, fils d'Ermengaud des Deux-Vierges ». Nous sommes dans le second tiers du XI<sup>e</sup> s. et c'est là seulement la troisième occurrence du nom toponymique que les textes ont conservé.

Un dernier acte (Gel., n°175) daté des années 1031-48 achève le tableau. Il met en scène Guilhem-Ermengaud agissant à nouveau parmi les bonshommes avec Bernard évêque de **Lodève** et Hugo FARGA à un renoncement de droits sur le manse de *Roveria* à **Saint-André-de-Sangonis**.

Mais surtout il nous fait découvrir l'existence d'un frère, nommé Guitbertus (Fig.18).

Ce nom est plutôt rare localement. On le trouve dès 961 dans l'entourage vicomtal aux côtés d'Hilduin et de Gariberge (Widbertus, Gel., n°9). En 1001 un autre Guidbert apparaît dans le fameux acte n°114 qui évoque la tombe de (saint) Guilhem. Or le disposant qui réalise une aumône dans la villa de Rogues de la vicaria d'*Arisitum*, se nomme Elduin, fils de Teudberga et frère de Fredoleva. Est-ce Teugarde épouse d'Ermengaud décédé vers 983 et surtout fils de la vicomtesse Archimberte (An., n°305) ? Cet Elduin serait alors le fils d'Ermengaud (de **Lodève**) issu de la fratrie vicomtale !

C'est dans ce répertoire onomastique complexe qu'Ermengaud I<sup>er</sup> des Deux-Vierges a puisé en nommant ses fils Guilhem et Guibert. Mais c'est Guilhem qui a structuré la lignée devenue principale. On doit remarquer néanmoins que pas une seule fois il n'est directement associé au surnom des Deux-Vierges. Jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> s. les occurrences du toponyme castral ne sont finalement guère nombreuses : une seule concerne le lieu proprement dit et deux autres seulement Ermengaud.

Ermengaud, Guilhem et Raymond, c'est pourtant autour de ces trois hommes que s'ouvre le destin d'un château et d'une topolignée qui ont traversé une partie du second Moyen Âge du centre **Hérault**, celui du vieux pays lodévois antique, mais aussi du Clermontois, et du Gignacois et Popianais biterrois. Mais c'est aussi, pour ce temps des origines derrière Richilde ou sa fille Gunberga, derrière les sœurs

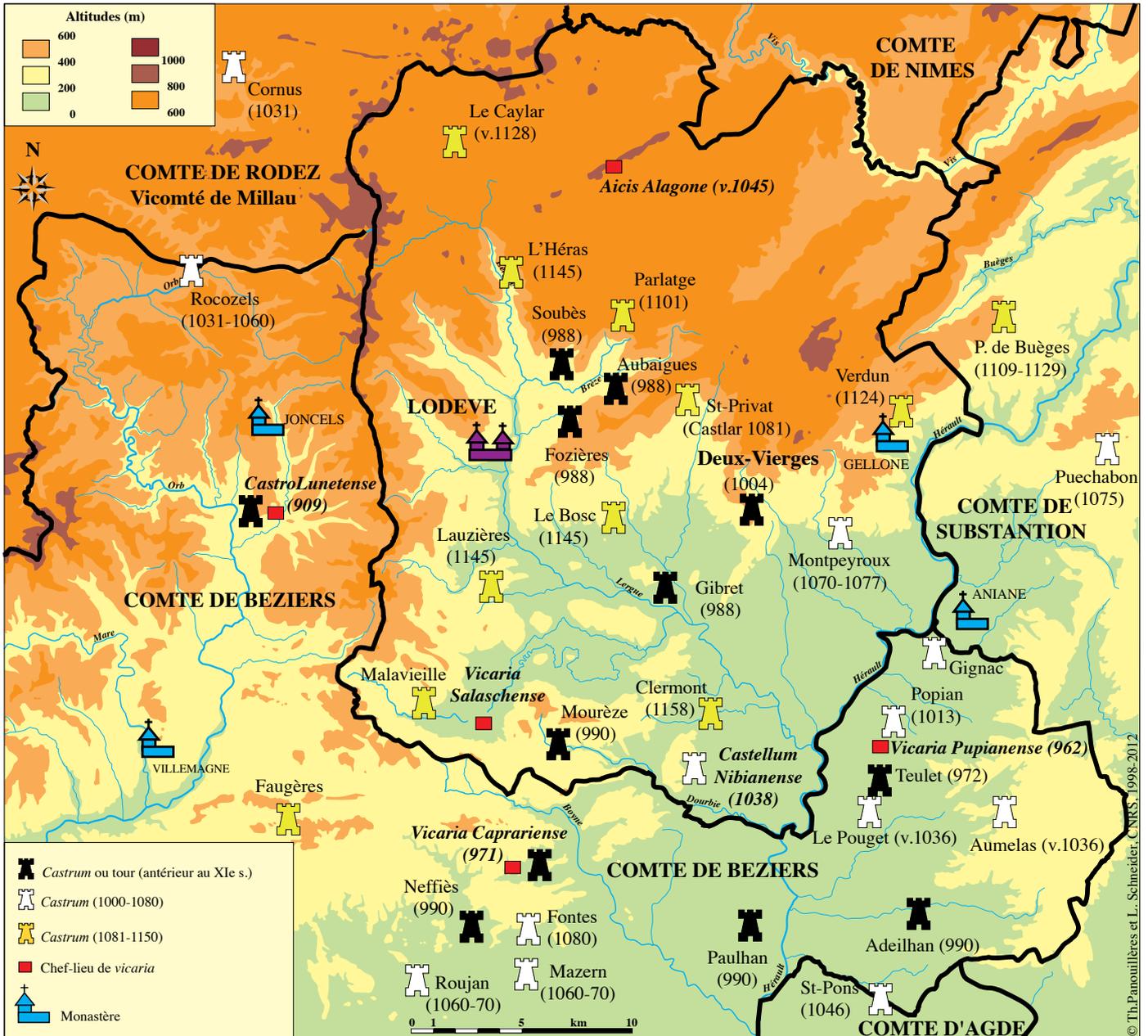


Fig.19 : Développement du réseau castral en centre Hérault (Lodévois, Nord-Biterrois et partie orientale du comté de Substantion) de la seconde moitié du Xe s. au milieu du XIIe s. Les dates indiquent les premières mentions. (Doc. CNRS, L. SCHNEIDER 2022).

défuntés des vicomtes de **Lodève** et peut-être plus directement dans la descendance d'Ermengaud (de **Lodève**) et de Teugarde que se trouvent les liens de parenté verticale que les actes des moines de **Gellone** et d'**Aniane** ne révèlent pas vraiment pour cette haute époque oubliée.

Ce n'est qu'à partir du dernier tiers du XI<sup>e</sup> s. et durant la première moitié du XII<sup>e</sup> s. que la référence mnémotopique aux Deux-Vierges, entendons au château ancestral, se concrétise et fonctionne comme un collecteur. Le surnom est alors associé à différentes branches de cette nébuleuse familiale, soit à des femmes et des hommes qui se sont établis et dispersés dans différents autres châteaux, à **Parlatge**, **Fozzières**, **Puilacher**, **Touroulle** (Fig.19).

Perchée à 536 m, la vieille citadelle montagnarde qui domine tout le pays fonctionne alors comme le creuset d'une mémoire et d'une origine commune qui structurent les parentés. Le château est un puissant repère topographique, mais il est aussi paradoxalement attaché à un nom inhabituel (aspatial), plus symbolique qui renouvelle la toponymie locale. S'il fait référence à des légendes et des traditions orales qui nous échappent, il émerge néanmoins dans un contexte chronologique où l'on procède à des manipulations liturgiques. Dans le voisinage du château, on exhume entre 1001 et 1029-70, au sein d'un vieux monastère, la dépouille d'un prince carolingien, cousin de CHARLEMAGNE devenu désormais

saint protecteur des moines de **Gellone**. Comme le faisaient jadis les rois, puis les comtes et vicomtes des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> s. les Deux-Vierges ont été des bien-fauteurs de ce sanctuaire. Ils y ont confié des enfants, établi leur sépulture, procuré des abbés, transmis des terres et des biens. En cela, ils ont imité les princes carolingiens et attaché à leur puissance et prestige une dimension sacrée qui est aussi une forme de légitimation de leur pouvoir. Ils sont en cela les dignes héritiers des vicomtes de **Lodève** et plus largement de la mémoire guilhelmi-de.

## Conclusion

Partant d'un andouiller de bois de cervidé, devenu pion de jeu d'échecs, un jeu venu du monde musulman vers l'an mil, mais aussi de cors et trompes en terre cuite, les ressources de l'archéothèque nous auront conduit à de longs détours. C'est là, en force, la mémoire de ces objets et leur intérêt, pour peu qu'ils puissent être datés et contextualisés surtout.

Ermengaud et son fils Guilhem ont peut-être joué aux échecs dans cette tour que les archéologues ont redécouverte. Sans doute ont-ils aussi commandé, entre ciel et terre, de faire résonner le son des cors et olifants découverts, dans la hauteur des cimes de leur montagne, à moins d'une demi-journée de chevauchée de la tombe de Guilhem (Fig. 20).



Fig.20. Le Rocher des Deux-Vierges, ici vu depuis la côte d'**Arboras**, demeure l'une des montagnes emblématiques du Moyen Âge seigneurial et féodal du centre Hérault. (Cliché L. SCHNEIDER 2001).

On aura mieux saisi concrètement d'où venaient, surtout, les viandes, cochons, moutons et agneaux prélevés dans les exploitations environnantes et

dont les restes et carcasses ont été abandonnés dans les soubassements de la tour.

On ne généralisera pas davantage, sauf peut-être pour rappeler, dans le contexte d'un plus large récit, cette toile de fond qui est aussi celle d'un basculement d'un monde ancien, sinon d'un régime historique, vers la féodalité ou la seigneurialisation marquée en premier lieu par l'émergence et surtout la multiplication des châteaux. L'arrière-plan surtout est celui d'un changement de dynastie. Un nouveau roi, pourtant lointain, de la *Francia* « occidentale », désormais capétien, accède à la couronne en 987. Localement des familles « légitimistes », carolingienne et d'inspiration « impériale », jusqu'alors dans l'ombre des grands princes et des cours comtales et vicomtales s'établissent en lignée verticale, en topolignée, se regroupent en fratrie ou se dispersent parfois aussi. Et ces hommes, peu ou prou fidèles à l'héritage guilhelmi-de s'enracinent désormais dans un territoire local. Emergent alors jusqu'au second quart du XII<sup>e</sup> s. des dizaines de tours et châteaux qui transforment le paysage bâti. **Le Pouget, Popian, Aumelas, Gignac, Puechabon, Montpeyroux, Les Deux-Vierges, Le Bosc, Fozières, Parlatge, Nébian, Clermont, Paulhan**, la liste complète serait trop longue à établir pour le centre **Hérault** (Fig.19).

Mesurons cette transformation à travers le destin d'Auger, fils d'Armand et père de Raymond, aïeux qui étaient dans la proximité des futurs Deux-Vierges. Décédé avant 993, celui-ci était issu d'une fratrie d'au moins sept enfants portés par Richilde. Auger vivait alors dans le chef manse du petit village de *Malos Albergos*, soit dans une clairière ouverte dans la zone forestière du Rocher des Vierges. On ignore si quelques-uns de ses frères ou sœurs vivaient dans le même lieu. Mais Armand, leur père, puissant aristocrate, disposait d'un nombre suffisant d'alleux et domaines de ce genre pour que chacun s'établisse en son lieu comme à Bages dans le bassin médian du fleuve. L'archéologie nous montre, ailleurs en **France** désormais, la physionomie possible de ces petits centres domaniaux. **Charavines** en est le plus emblématique en **Isère** parce qu'aujourd'hui immergé et donc mieux conservé (VERDEL, COLARDELLE 1993).

Une ou deux générations après Auger, vers 1030, un possible parent, un cousin (?) est quant à lui établi désormais dans une tour dominant maintenant cette grande zone forestière, mais aussi le riche et vieux bassin agricole du cours moyen de l'**Hérault**.

Le phénomène est rapide et polymorphe, concurrentiel parfois aussi. Bien des tours et des petits châteaux, comme **Teulet**, **Gibret** et **Nébian** ont été rapidement abandonnés ou déplacés par la suite. Mais celui des Deux-Vierges a subsisté au moins jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> s.

Toutefois, la configuration d'un site trop perché, devenu mal adapté aux nouvelles conditions économiques n'aura pas permis qu'il se transforme en bourg marchand tandis que le système de la co-seigneurie si habituelle ailleurs, n'aura pas fonctionné ici. Les cadets se sont dispersés et n'ont pas investi, dans la construction de grandes demeures qui auraient pu dynamiser aussi le site ancestral, comme à **Cabrières**, **Aumelas**, **Montpeyroux** et **Clermont**.

## Bibliographie

An. : CASSAN (L.), MEYNIAL (E.), — *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone publiés d'après les manuscrits originaux: cartulaire d'Aniane*, Montpellier : Société Archéologique de Montpellier, 1898.

Bellan, Schneider 1988 : BELLAN (G.), SCHNEIDER (L.), — Un habitat du XI<sup>e</sup> s. à Colombières-sur-Orb. Le site de Saucani (34), *Bulletin de la Société Archéologique et Historique des hauts cantons de l'Hérault*, t.11, 1988, p. 51-63.

Blanc 2008 : BLANC (F.), — *Sainte-Agnès et l'ancien comté de Vintimille du Moyen Âge à l'Époque moderne*, Archéobat, 2008, 318 p.

Bougette 1991 : BOUGETTE (E.), DOUMERGUE (B.), — *Histoire du pays de Londres (Hérault, Languedoc)*, Saint-Martin-de-Londres, Ed. du Foyer rural intercommunal, 1991, 435 p.

Bourgeois 2009 : BOURGEOIS Luc (dir.). *Une résidence des comtes d'Angoulême autour de l'an Mil : le castrum d'Andone (Fouilles d'André Debord)*. Caen, Publications du CRAHM, 2009, 560 p.

Bourgeois 2012 : BOURGEOIS (L.), — Introduction et mutations du jeu d'échecs en Occident (Xe - XIII<sup>e</sup> siècles), In : Grandet (M.), Goret (J.-F.), *Echecs et trictrac. Fabrication et usages des jeux de tables au Moyen Âge*, Paris, Errance, 2012, p. 23-32.

Bourgeois 2018 : BOURGEOIS (L.), — Du char de guerre à la tour : le destin d'une figure du jeu d'échecs en Occident, *Kentron, Revue pluridisciplinaire du monde antique*, n°34, *Jeux et jouets*, 2018, p.109-126.

Chastang 2001 : CHASTANG (P.), — *Lire, écrire, Transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, CTHS, 2001, 459 p.

Chastang 2006 : CHASTANG (P.), — De saint Guilhem à Guillaume d'Orange, In : MACE L. éd. *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d'Orange (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.), Hommages à Claudie Amado*, Ed. Méridiennes, Toulouse, 2006, p. 207-231.

Colardelle, Verdel 1993a : COLARDELLE (M.), VERDEL (E.), — *Les habitats du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement. La formation d'un terroir au XI<sup>e</sup> siècle*, Documents d'Archéologie Française, n°40, Paris, 1993, 416 p.

Colardelle, Verdel 1993b : COLARDELLE (M.), VERDEL (E.), — *Chevaliers paysans de l'an mil au lac de Paladru*, Paris, Errance, 1993.

Cordez 2010 : CORDEZ (P.), — *Mémoire, trésor et merveilles : les objets des églises au Moyen Âge*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2010.

Cordez 2008 : CORDEZ (P.), — Images ludiques et politique féodale. Les matériels d'échecs dans les églises du XI<sup>e</sup> s. *Ludica*, 13-14. 2011, p. 115-136 [en ligne : URL: <http://archiv.ub.uni-heidelberg.de/artdok/volltexte/2018/6236> ].

De Marca 1688 : DE MARCA (P.) — *Marca Hispanica sive limes hispanicus : Hoc est, Geographica descriptio regionum quae in Catalonia continentur et in Comitatu Ruscinonensi*, Barcelone (édition originale Muguet, Paris 1688).

Dieu 1999 : DIEU (L.), — Cors et trompes en terre cuite, *Archéologia*, mars 1999, p. 48-55.

Duhamel-Amado 2001 et 2007 : DUHAMEL-AMADO (C.), — *Genèse des lignages méridionaux*, Tome 1, *L'aristocratie languedocienne du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle* (2001) ; Tome 2, *Portraits de famille*, (2007), Toulouse, Ed. CNRS.

Durand *et al.*, 1997 : DURAND (A.), FOREST (V.), RUAS (M.-P.), GARDEISEN (A.). — Approches bio-archéologiques de l'habitat castral languedocien : huit sites de la bordure méridionale du Massif central (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle). *Histoire et sociétés rurales*, 8, 1997, p.11-32.

Durand-Tullou 1988 : DURAND-TULLOU (A.), — La pierre dans le légendaire populaire, *Etudes sur l'Hérault*, 1988, p.141-148.

Fisquet 1873 : FISQUET (M.-H.), — *La France pontificale (Gallia christiana), histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, divisée en 17 provinces ecclésiastique*. Montpellier, I, 1864-73.

Fixot, Pelletier 1983 : FIXOT (M.), PELLETIER (J.-P.) — Une forme originale de fortification médiévale provençale : le Castellans de Cucuron (Vaucluse), *Archéologie médiévale*, t.13, 1983, p.89-115.

Gardeisen 1989 : GARDEISEN (A.), — Le *castrum* du Rocher des Vierges à Saint-Saturnin. Etude de la faune du dépotoir, *Anthropozoologica, Publications Scientifiques du Muséum*, 1989, p.48-50.

Gel. : ALAUS (P.), CASSAN (L.), MEYNIAL (E.), — *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone publiés d'après les manuscrits originaux : cartulaire de Gellone*, Montpellier : Société Archéologique de Montpellier, 1900.

Ginouvez, Schneider 1986 : GINOUEZ (O), SCHNEIDER (L.), — La recherche archéologique médiévale dans la moyenne vallée de l'Hérault, *Archéologie en Languedoc*, 1986-3, p.55-62.

Ginouvez, Schneider 1988 : GINOUEZ (O), SCHNEIDER (L.), — Un *castrum* des environs de l'An Mil en Languedoc-central: le rocher des Vierges à Saint-Saturnin (Hérault), *Archéologie du Midi Médiéval*, 1988, 6, p. 101-122.

Ginouvez *et al.*, 2019 : GINOUEZ (O), HUSER (A.) et BERNARD (P.-J.), — Aux marges de Montpellier, le château de Clermont dans la vallée de l'Hérault : histoire castrale, histoire seigneuriale, *Patrimoines du Sud* [En ligne], 10 | 2019, URL : <http://journals.openedition.org/pds/3165>

Grandet, Goret 2012 : GRANDET (M.), GORET (J.-F.) dir., — *Echecs et trictrac, Fabrication et usages des jeux de tables au Moyen-Âge*. Paris: Edition Errance, 2012

Guiraud 1885 : GUIRAUD (L.), — *Histoire du culte et des miracles de Notre-Dame des Tables*, Montpellier Jean Martel, 178p.

Hamlin 1983 : HAMLIN (F.-R.), — *Les noms de lieux du département de l'Hérault. Nouveau dictionnaire topographique et Etymologique*, Poussan, Ed. A. Cabrol, 1988.

Huppé 2008 : HUPPÉ, Philippe. — *Les seigneurs de Clermont Lodève du palais carolingien à la cour napolitaine (IXe-XVe siècles)*. Les Presses Littéraires, 2008.

Lod. : MARTIN E., *Cartulaire de la ville de Lodève dressé d'après des documents inédits*, Montpellier, 1900,

Lauranson-Rosaz 1990 : LAURANSON-ROSAZ (C.), — Les mauvaises coutumes d'Auvergne (fin X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle). *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 102, n°192, 1990, p. 557-586

Magnan 1700 : MAGNAN (J.), — *Chronologia Abbatum Sancti Guillelmi de Desertis*, 1700, (manuscrit) 256 p.

Makariou 2005 : MAKARIOU (S.), — Le jeu d'échecs, une pratique de l'aristocratie entre Islam et chrétienté des IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, *Les cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa, n°36, L'aristocratie, les arts et l'architecture à l'époque romane*, 2005, p.127-140.

Mouton 2008 : MOUTON (D.), — *Mottes castrales en Provence, les origines de la fortification privée au Moyen Âge*, Documents d'Archéologie Françaises, n° 102, 2008.

Murray 1913 : MURRAY (H.J.R.), — *A History of Chess*, Londres, Oxford University Press.

Pastoureau 1990 : PASTOUREAU (M.), — *L'échiquier de Charlemagne : un jeu pour ne pas jouer*. Paris, Biro, 1990, 63 p.

Prodeo *et al.*, 2006 : PRODEO (F.), MAREMBERT (E.) et MAGNAN (P.), — Pineuilh, La Motte (Gironde) : une résidence aristocratique à la charnière de l'an mil, *In Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.* Actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Carcassonne (4<sup>eme</sup> supplément à Archéologie du Midi Médiéval), 2006, p. 419-424.

Rascalou, Schneider 2002 : RASCALOU (P.), SCHNEIDER (L.), — L'agglomération des Aulas à Saint-Saturnin (Moyenne vallée de l'Hérault), In : Fiches (J.-L.) Dir., *Les agglomérations gallo-romaines du Languedoc-Roussillon*, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, n°13-14, Editions: ADAL, Lattes 2002, p.298-302.

Richard 1996 : RICHARD (J.-C.), — Armoiries et blasons de quelques abbés de Gellone, In : *Saint-Guilhem-le-Désert au Moyen âge. Nouvelles contributions à la connaissance de l'abbaye de Gellone*, Ed. Amis de saint-Guilhem-le-désert, 1996, p. 253-264

Rouquette 1909-15 : ROUQUETTE (J.), — Etudes sur la vie de saint Fulcran (Avant-propos et Où est né saint Fulcran), *Revue historique du diocèse de Montpellier*, Montpellier, Valat, 1909-15, p.193-198 et p. 260-273.

Schneider 1993 : SCHNEIDER (L.). — Mise en perspectives: protection du patrimoine, carte archéologique et structure de travail dans la moyenne vallée de l'Hérault, In : *La recherche archéologique récente dans la moyenne vallée de l'Hérault*, Ed. du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais, n°67-69, 1993, p. 78-80.

Schneider 1997 : SCHNEIDER (L.)., — Une *vicaria* languedocienne du X<sup>e</sup> siècle : Popian en Biterrois, *Autour de l'An Mil, Annales du Midi*, T.109, n°219-220, Jui./Déc. 1997, p. 401-442.

Schneider 2011 : SCHNEIDER (L.), — L'archéothèque du Centre Hérault: un centre de ressources patrimoniales pour découvrir et comprendre un territoire, *Bull. du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais*, n° 164, 2011, p.39-57 [ISSN 0220-3543]

Schneider 2013 : SCHNEIDER (L.), — De l'horizon impérial aux sociétés locales : patrimoine monastique, spatialisation des pouvoirs et mnémotopie autour de Saint-Sauveur d'Aniane (782-1066), In : D. IOGNA-PRAT, M. LAUWERS, F. MAZEL et I. ROSE, *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, Presses Universitaires de Rennes, Collection "Art et Société", 2013, p.329-390.

Schneider, Garcia 1998 : SCHNEIDER (L.), GARCIA (D.), — *Le Lodévois, Carte Archéologique de la Gaule, 34-1, Arrondissement de Lodève et communes d'Aniane, Cabrières, Lieuran-Cabrières, Peret*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de la Culture, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, [Diffusion de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme], 1998, 332 p.

Schneider, Ginouvez, 1993 : SCHNEIDER (L.), GINOUEZ (O.), — Les premiers châteaux de la moyenne vallée de l'Hérault : l'exemple du Rocher des Vierges à Saint-Saturnin (34), In : *La recherche archéologique récente dans la moyenne vallée de l'Hérault*, Ed. du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais, n°67-69, 1993, p. 41-51.

Terrin 1969 : TERRIN (O.), — *Cartulaire du chapitre d'Agde*, Nîmes, Chastanier, 1969, 599 p.

Tisset 1933 : TISSET (P.), — *L'abbaye de Gellone des origines au XIII<sup>e</sup> siècle*, Ed. du Beffroi, 1992 (thèse 1933), 243 p.

Vidal 1986 : VIDAL (H.), — Aux origines de Montpellier : la donation de 985, *Actes du 110<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes*, Montpellier 1985, t. II, CTHS, Paris 1986, p. 9- 55

Vinas 1868 : VINAS (L.), — *Saint Fulcran, évêque de Lodève, est-il né à Mérifons ou au château des Deux-Vierges ?*, 1868, Imp. P. Grolier Montpellier.

## NOTES

(1) Directeur de recherche au CNRS, directeur d'Etudes à l'EHESS, UMR 5648 —CIHAM, Lyon-Avignon.

(2) Ingénieur de recherche, responsable d'opération archéologique à l'Inrap, UMR 5140 —ASM, Montpellier

(3) CDR de Lyon. Code laboratoire : Ly-7237. 87,53% + /- 0,44. Intervalle en années réelles après correction dendrochronologique : de 895 à 1022. Dates autour desquelles se situent les maximum de probabilités : 989 et 900.

(4) Le *villare*, devenu *villa* est mentionné une dernière fois vers 1005 selon les éditeurs, dans la notice récapitulative de l'abbé Géraud de Gellone qui est peut-être un peu plus ancienne. On y dénombre alors trois manses.